

## Public notice



### TO INTERESTED PERSONS ENTITLED TO SIGN AN APPLICATION TO TAKE PART IN A REFERENDUM

concerning second draft resolution CA20 170341 approving specific proposal PP-123 authorizing the construction of a new building for the Montréal West station at 7480 rue Sherbrooke Ouest, under the *By-law on specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable* (RCA02 17017) – File No. 1203558052

#### 1. - Purpose of the second draft resolution and application to take part in a referendum

Following the written public consultation and videoconference consultation session held on October 28, 2020, the Borough Council adopted, at the regular meeting held on December 7, 2020, the above-mentioned second draft resolution CA20 170341.

The purpose of this draft resolution is to:

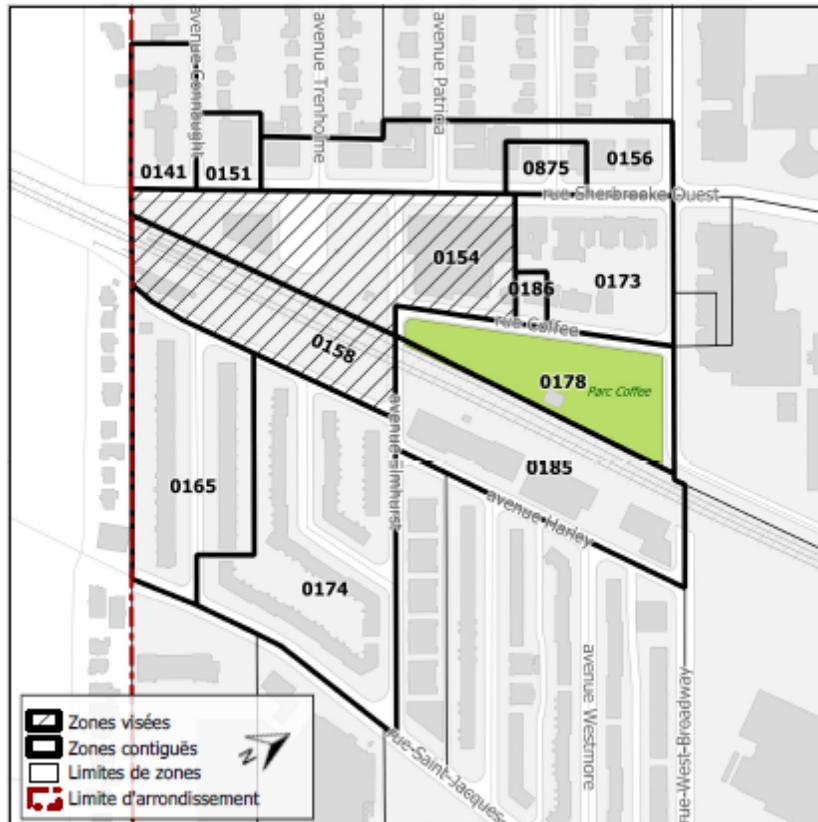
- authorize the “Railway station” use in category E.7(2)
- authorize the construction of a 1-storey building
- allow a building line and setbacks different from those prescribed
- exempt the issuance of the building permit from the normal architectural review process.

This second draft resolution contains provisions subject to approval by way of referendum. Consequently, they may be subject to an application by interested persons in the zones concerned (0154 and 0158) and contiguous zones (0141, 0151, 0156, 0165, 0173, 0174, 0178, 0185, 0186 and 0875), to have these provisions submitted for their approval in accordance with the *Act respecting elections and referendums in municipalities*.

Articles subject to the approval of qualified voters are articles 4, 5, and 6 of the second draft resolution CA20 170341.

#### 2. - Description of zones

The sector concerned by this notice is illustrated below:



### 3. - Conditions of validity of an application

To be valid, any application must state clearly the provision (the article) concerned and the zone from which it originates, and **be received** at the Borough Office within eight days of the publication of this notice, i.e. no later than January 21, 2021 at 4:30 p.m. as follows:

- by mail, to the Borough Secretary, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce borough, 5160 boulevard Décarie, Suite 600, Montréal, Quebec H3X 2H9
- by completing the online by clicking on the following link: [online form PP-123](#)
- by email, to [consultation.cdn-ndg@montreal.ca](mailto:consultation.cdn-ndg@montreal.ca)
- in person, by appointment made by calling 514 770-8766 or 514-872-9492, to submit the application at the above address.

If the application is submitted by mail, it must be received at the above address no later than January 21, 2021 to be considered, regardless of any delays in the mail.

### 4. - Interested persons

An interested person is:

Any physical person who is not under any voting disqualification for any reason and who meets the following two conditions as at December 7, 2020, the date the second draft by-law was adopted:

- full age, a Canadian citizen and not be under curatorship;
- is domiciled in the zone from which an application may originate;
- has been domiciled for at least 6 months in Quebec.

Any sole owner of an immovable or sole occupant of a business establishment for at least 12 months as at December 7, 2020 and who is not under any voting disqualification.

Any undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a business establishment who is not under any voting disqualification and who meets the following conditions as at December 7, 2020:

- has been the undivided co-owner of an immovable or the co-occupant of a business establishment in the zone from which an application may originate for at least 12 months;
- has been designated, by a power of attorney signed by the majority of persons who have been co-owners or co-occupants for at least 12 months, as the person authorized to sign on their behalf and to have his or her name entered on the referendum list, as applicable. The power of attorney must have been produced ahead of time or at the same time as the application.

A legal person must:

- have designated one of its members, directors or employees, by resolution, a person who is of full age, a Canadian citizen, who is not under curatorship or any voting disqualification as at December 7, 2020;
- have previously produced or produce at the same time as the application, a resolution designating the authorized person to sign the application and to have his or her name entered on the referendum list, as applicable.

Except in the case of a person designated to represent a legal person, no one may be considered a qualified voter in more than one capacity, in accordance with section 531 of the *Act respecting elections and referendums in municipalities*.

### 5. – No applications

If there are no valid applications from one or more zones, the second draft resolution may be included in a resolution that does not need to be approved by persons eligible to vote.

### 6. – Consultation

This notice and the second draft resolution and related reports are also available, in French, on the borough Website, at [montreal.ca/en/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace](http://montreal.ca/en/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace), under “Public notices.”

Given at Montréal this January 13, 2021.

Geneviève Reeves  
Secrétaire d'arrondissement

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

---

Séance ordinaire du lundi 7 décembre 2020

Résolution: CA20 170341

---

### SECOND PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-123

ATTENDU QUE le projet de résolution CA20 170265 approuvant le projet particulier PP-123 visant à autoriser la construction d'un nouvel édicule pour la gare Montréal-Ouest au 7480, rue Sherbrooke Ouest a été adopté à la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU ».

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 13 octobre 2020 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU.

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue entre le 20 octobre et le 4 novembre 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 et à la résolution CA20 170184, et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été lus;

ATTENDU QUE, la numérotation des articles 4 et ses suivants du projet de résolution a été modifiée afin de corriger une erreur s'étant glissée dans la séquence de numérotation.

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Magda Popeanu

De déposer le rapport de consultation publique.

D'adopter, avec changement, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-123 visant à autoriser la construction d'un nouvel édicule pour la gare Montréal-Ouest au 7480, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

De poursuivre la procédure d'adoption du second projet de résolution PP-123 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* (chapitre E-2.2, r.3)

**CHAPITRE I**  
**SECTION I**  
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé des lots 3 324 689 et 3 320 970 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

**CHAPITRE II**  
**SECTION I**  
ARTICLES VISÉS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un bâtiment de 1 étage est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- à l'article 9 afin d'autoriser un bâtiment de 1 étage ;
- aux sections I et II du chapitre VI du titre II afin de permettre un alignement de construction et des marges telles que représentées au plan de l'annexe B;
- à l'article 123 afin d'autoriser l'usage « gare »;
- aux articles 49.1, 66, 88.1, 337.1, et 433.1 afin de ne pas souscrire la délivrance d'un permis émis en vertu de la présente résolution au processus de révision architecturale prévu selon le Titre VIII du règlement d'urbanisme 01-276;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

**CHAPITRE III**  
**SECTION I**  
USAGES

4. L'usage de la catégorie E.7(2), gare, est autorisé.

**SECTION II**  
CADRE BÂTI

5. Le nombre d'étage est de 1 étage.

6. L'alignement de construction et les marges minimales du bâtiment doivent essentiellement correspondre à ceux identifiés sur le plan intitulé « Plan d'implantation », joint en annexe B de la présente résolution.

**SECTION III**  
ARCHITECTURE DU BÂTIMENT

7. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure ou de l'implantation relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, les travaux doivent essentiellement respecter les principes, le caractère architectural et les descriptions illustrées sur les plans intitulés « Plans architecturaux et perspectives », joints en annexe C à la présente résolution.

**SECTION IV**  
PLANTATION, ESPACES EXTÉRIEURS ET ÉQUIPEMENTS

8. L'aménagement des espaces extérieurs, la plantation d'arbres, arbustes et autres aménagements paysagers ainsi que le nombre, l'emplacement et les détails de construction des équipements et installations extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution doivent essentiellement respecter les descriptions et le caractère général des éléments illustrés sur les plans intitulés « Aménagement paysager et équipements », joints en annexe D à la présente résolution.

**SECTION V**  
AFFICHAGE

9. Aucune enseigne sur socle n'est autorisée.

**CHAPITRE IV**  
**SECTION I**  
DÉLAIS DE RÉALISATION

10. Les travaux de construction du bâtiment doivent débuter dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

11. Les travaux d'aménagement paysager doivent être réalisés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction du bâtiment.

---

**ANNEXE A**  
PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

**ANNEXE B**  
PLAN INTITULÉ « PLAN D'IMPLANTATION »

**ANNEXE C**  
PLAN INTITULÉ « PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES »

**ANNEXE D**  
PLAN INTITULÉ « AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ÉQUIPEMENTS »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1203558052

Geneviève REEVES

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 9 décembre 2020

**ANNEXE A - TERRITOIRE D'APPLICATION**

**Dossier 1203558052**







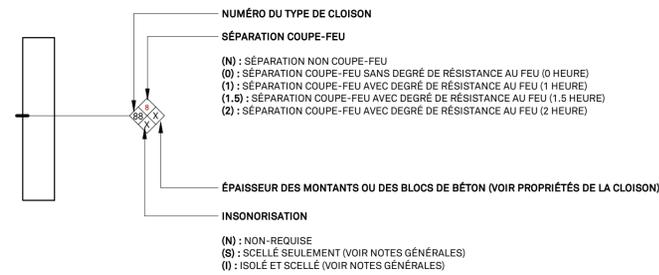
# ANNEXE C - PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES

## CLOISONS EN BLOCS DE BÉTON

TYPE	ASSEMBLAGES DE CLOISONS				RÉS. AU FEU (F)	REMARQUES
	CONSTRUCTION	DESCRIPTION	ÉPAISSEUR			
			BLOC	MUR		
30		• BLOC DE BÉTON	A 90mm	90mm	0 h	74% PLEIN
			B 140mm	140mm		57% PLEIN
			C 190mm	190mm		56% PLEIN
31		• BLOC DE BÉTON	A 90mm	90mm	1 h	100% PLEIN
			B 140mm	140mm		57% PLEIN
			C 190mm	190mm		56% PLEIN
32		• BLOC DE BÉTON	B 140mm	140mm	1.5 h	80% PLEIN
			C 190mm	190mm		56% PLEIN
33		• BLOC DE BÉTON	B 140mm	140mm	2 h	80% PLEIN
			C 190mm	190mm		56% ou 62% PLEIN
34		• BLOC DE BÉTON	C 190mm	190mm	4 h	75% PLEIN

### NOTES GÉNÉRALES

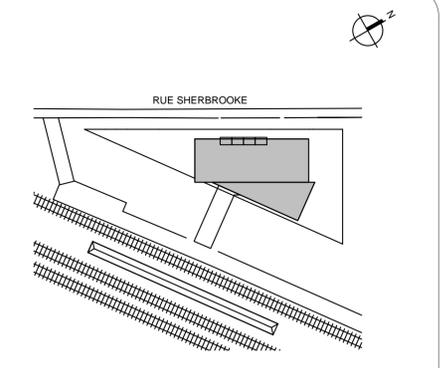
- LORSQUE LA RÉSISTANCE AU FEU EST REQUISE (SÉPARATION COUPE-FEU AVEC OU SANS DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU), EXÉCUTER LE SCÉLLEMENT DES CLOISONS TEL QUE MONTRÉ AUX DÉTAILS TYPOLIQUES, EN UTILISANT UN SCÉLLANT HOMOLOGUÉ COUPE-FEU/PARE-FUMÉE (ENSEMBLE COUPE-FEU/PARE-FUMÉE). SE RÉFÉRER AU DEVIS POUR LES TYPES DE SCÉLLANTS.
- LORSQUE SEULEMENT L'INSONORISATION EST REQUISE (CLOISON AVEC ISOLANT), EXÉCUTER LE SCÉLLEMENT DES CLOISONS TEL QUE MONTRÉ AUX DÉTAILS TYPOLIQUES EN UTILISANT UN MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE. SE RÉFÉRER AU DEVIS POUR LES TYPES DE SCÉLLANT (MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE). SE RÉFÉRER AU DEVIS POUR LES TYPES DE SCÉLLANTS.
- LORSQUE L'ISOLATION ACOUSTIQUE EST REQUISE DANS LES CLOISONS, L'ISOLANT DOIT AVOIR UNE ÉPAISSEUR MINIMALE DE 90% DE LA PROFONDEUR DES MONTANTS MÉTALLIQUES (COULOMBAGES MÉTALLIQUES).
- LES DÉTAILS DE JONCTION TYPOLIQUES DEVRONT ÊTRE SUIVIS POUR LES CLOISONS DONT L'INSONORISATION ET LA RÉSISTANCE AU FEU NE SONT PAS REQUISES. DANS CES CAS, LE SCÉLLANT EST NON-REQUIS.
- SE RÉFÉRER AU DEVIS POUR LE CALIBRE DES MONTANTS MÉTALLIQUES ET SUIVRE LES INSTRUCTIONS DU MANUFACTURIER POUR LA LIMITE DE HAUTEUR DES MONTANTS.
- DANS LES ASSEMBLAGES DES CLOISONS PRÉSCRITS, REMPLACER LE PANNEAU DE GYPSE DE SURFACE (13mm OU 16mm) PAR UN PANNEAU DE GYPSE HYDROFUGE DANS LES SALLES D'EAU, LOCAUX DE CONCIERGE, VESTIAIRES, CUISINES ET AUTRES ENDROITS HUMIDES, SAUF DANS LES ASSEMBLAGES AVEC RÉSISTANCE AU FEU (EXCLUANT LES ASSEMBLAGES 0 HIRE) OU CE PANNEAU EST AJOUTÉ À L'ASSEMBLAGE.
- DANS LES ASSEMBLAGES DES CLOISONS PRÉSCRITS, REMPLACER LE PANNEAU DE GYPSE DE SURFACE (13mm OU 16mm) PAR UN PANNEAU EN BÉTON LÉGER (DE MÊME ÉPAISSEUR) AUTOUR DES BAINS, DOUCHES ET AUX ENDROITS OÙ LA CLOISON OU LE MUR EST RECOURT DE CÉRAMIQUE, SAUF DANS LES ASSEMBLAGES AVEC RÉSISTANCE AU FEU (EXCLUANT LES ASSEMBLAGES 0 HIRE) OU CE PANNEAU EST AJOUTÉ À L'ASSEMBLAGE. VOIR DÉTAILS 16/A004 ET 11/A005.
- SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES DONNÉES DE RÉSISTANCE AU FEU ET L'INDICE DE TRANSMISSION SONORE (I.T.S.), SUR CES TABLEAUX, ONT ÉTÉ TIRÉS DU CNB 2005 AVEC DES MONTANTS MÉTALLIQUES DE CALIBRE 25 ET DE L'ISOLANT INSONORISANT IGNIFUGE.
- TOUTES LES CLOISONS AYANT UNE RÉSISTANCE AU FEU ET/OU UNE INSONORISATION REQUISES SONT CONSTRUITES DE LA DALLE DE PLANCHER À LA DALLE DE PLAFOND.
- LORSQUE LES CLOISONS AUX PLANS SONT COTÉES EN LEUR CENTRE, IL S'AGIT DU CENTRE DE LEUR ÉPAISSEUR TOTALE ET NON LE CENTRE DU MONTANT MÉTALLIQUE. L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER LEUR EMPLACEMENT EXACT AU CHANTIER PAR RAPPORT À LEUR ÉPAISSEUR TOTALE ET NON PAR RAPPORT AUX MONTANTS MÉTALLIQUES.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE AUX PLANS, L'ESPACE ENTRE L'OUVERTURE BRUTE DE LA PORTE ET LA CLOISON PERPENDICULAIRE ADJACENTE EST DE 100MM MIN.
- INSTALLER UN PANNEAU DE CONTREPLAQUÉ IGNIFUGÉ 1200x1200x19mm, FINI D'UN CÔTÉ, SUR LES MURS DES LOCAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS TOUS LES LOCAUX SUIVANTS : 006, 007, 008, 125\*, 241, 242, 333, 341, 431 ET 441. L'EMPLACEMENT DU PANNEAU IGNIFUGÉ EST À COORDONNER AVEC LES ÉQUIPEMENTS. VOIR MEP - TÉLÉCOM. CERTAINS PANNEAUX DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS SUR DES MONTANTS AFIN DE DÉGAGER LES CONDUITS AU BESOIN.
- INSTALLER LES SCÉLLANTS IGNIFUGES AU PÉRIMÈTRE DE TOUTES LES CLOISONS COUPE-FEU ET AU PÉRIMÈTRE DE TOUTES OUVERTURES PERMETTANT LE PASSAGE DE CONDUITS QUI TRAVERSSENT UNE SÉPARATION COUPE-FEU.
- DANS LES LOCAUX COMMERCIAUX 01, 02 ET 03, L'ENTREPRENEUR DOIT EFFECTUER LES TRAVAUX SUIVANTS; MURS: PEINDRE LE GYPSE EN BLANC.
- TOUTES BOITES ÉLECTRIQUES, TUYAUTES OU ÉLÉMENTS DE PLOMBERIE (EX : DRAIN) ENCASTRÉS DANS LA DALLE CONTRÉVENANT AU MINIMUM D'ÉPAISSEUR DE BÉTON À RESPECTER POUR ASSURER LA RÉSISTANCE AU FEU 2H, DOIVENT ÊTRE SCÉLLÉES. LE DESSOUS DE LA DALLE DEVRA ÊTRE GICLÉ POUR ASSURER L'INTÉGRITÉ DE LA SÉPARATION COUPE-FEU



## CLOISONS EN PANNEAU DE GYPSE 16mm SUR MONTANTS MÉTALLIQUES

TYPE	ASSEMBLAGES DE CLOISONS				RÉS. AU FEU (F)	REMARQUES
	CONSTRUCTION	DESCRIPTION	MONTANT			
			A	B		
01		• GYPSE TYPE X 16mm (5/8") • MONTANTS MÉTALLIQUES @ 406mm (16") C/C • GYPSE TYPE X 16mm (5/8")	A 41mm			
			B 64mm			
			C 92mm			
			D 152mm			
02		• GYPSE TYPE X 16mm (5/8") • MONTANTS MÉTALLIQUES @ 406mm (16") C/C • 2x GYPSE TYPE X 16mm (5/8")	A 41mm			
			B 64mm			
			C 92mm			
			D 152mm			
03		• 2x GYPSE TYPE X 16mm (5/8") • MONTANTS MÉTALLIQUES @ 406mm (16") C/C • 2x GYPSE TYPE X 16mm (5/8")	A 41mm			
			B 64mm			
			C 92mm	2h (CNBC)		VOIR NOTES GÉNÉRALES
			D 152mm	2h (CNBC)		VOIR NOTES GÉNÉRALES
04		• 2x GYPSE TYPE X 16mm (5/8") • MONTANTS MÉTALLIQUES @ 406mm (16") C/C • 3x GYPSE TYPE X 16mm (5/8")	A 41mm			
			B 64mm			
			C 92mm			
			D 152mm			
05		• GYPSE TYPE X 16mm (5/8") • MONTANTS MÉTALLIQUES @ 406mm (16") C/C • BARRE RÉSILIENTE @ 610mm (24") c/c • GYPSE TYPE X 16mm (5/8")	A 41mm	(*)		
			B 64mm	(*)		
			C 92mm	(*)		
			D 152mm	(*)		
06		• GYPSE TYPE X 16mm (5/8") • MONTANTS MÉTALLIQUES @ 406mm (16") C/C • BARRE RÉSILIENTE @ 610mm (24") c/c • 2x GYPSE TYPE X 16mm (5/8")	A 41mm	(*)		
			B 64mm	(*)		
			C 92mm	(*)		
			D 152mm	(*)		
07		• 2x GYPSE TYPE X 16mm (5/8") • MONTANTS MÉTALLIQUES @ 406mm (16") C/C • BARRE RÉSILIENTE @ 610mm (24") c/c • 2x GYPSE TYPE X 16mm (5/8")	A 41mm	(*)		
			B 64mm	(*)		
			C 92mm	(*)		
			D 152mm	(*)		
08		• GYPSE TYPE X 16mm (5/8") • MONTANTS MÉTALLIQUES @ 406mm (16") C/C • ESPACE D'AIR VARIABLE • MONTANTS MÉTALLIQUES @ 406mm (16") C/C • GYPSE TYPE X 16mm (5/8")	A 41mm			
			B 64mm			
			C 92mm			
			D 152mm			
09		• 2x GYPSE TYPE X 16mm (5/8") • MONTANTS MÉTALLIQUES @ 406mm (16") C/C • ESPACE D'AIR VARIABLE • MONTANTS MÉTALLIQUES @ 406mm (16") C/C • 2x GYPSE TYPE X 16mm (5/8")	A 41mm			
			B 64mm			
			C 92mm			
			D 152mm			
10		• GYPSE TYPE X 16mm (5/8") • MONTANTS OU FOURRURES MÉTALLIQUES @ 406mm (16") C/C	A 41mm			
			B 64mm			
			C 92mm			
			D 152mm			
			E 22mm			
11		• 2x GYPSE TYPE X 16mm (5/8") • MONTANTS OU FOURRURES MÉTALLIQUES @ 406mm (16") C/C	A 41mm	-		
			B 64mm	-		
			C 92mm	-		
			D 152mm	-		
12		• GYPSE TYPE X 16mm (5/8") • BARRE RÉSILIENTE @ 610mm (24") c/c • MONTANTS OU FOURRURES MÉTALLIQUES @ 406mm (16") C/C	A 41mm	-		
			B 64mm	-		
			C 92mm	-		
			D 152mm	-		
20		• GYPSE TYPE X 16mm (5/8") • MONTANTS "CH" @ 610mm (24") c/c • GYPSE TYPE X 25mm (1")	A 64mm			
			B 102mm			
			C 152mm			
21		• 2x GYPSE TYPE X 16mm (5/8") • MONTANTS "CH" @ 610mm (24") c/c • GYPSE TYPE X 25mm (1")	A 64mm			
			B 102mm			
			C 152mm			
22		• 3x GYPSE TYPE X 16mm (5/8") • MONTANTS "CH" @ 610mm (24") c/c • GYPSE TYPE X 25mm (1")	A 64mm			
			B 102mm			
			C 152mm			

ITS : INDICE DE TRANSMISSION SONORE  
CNB : CODE NATIONAL DU BÂTIMENT  
CNRC : CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA  
EST. : ESTIMÉE  
(\*) EN UTILISANT LES MONTANTS MÉTALLIQUES DE CALIBRE 20 MINIMUM.



Division de l'urbanisme  
2020-07-16  
1203558052

### Note:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

- Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement
- Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.
- Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0	2020-07-15	ÉMIS POUR CCU - 70%							
No.	AAAA-MM-JJ	Émission/Révision							

### Client:



### Contrat No.

## sidlee architecture

PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC  
2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4  
T 514 282 6834 f 514 284 5593  
SID LEE ARCHITECTURE.com

### Seau:

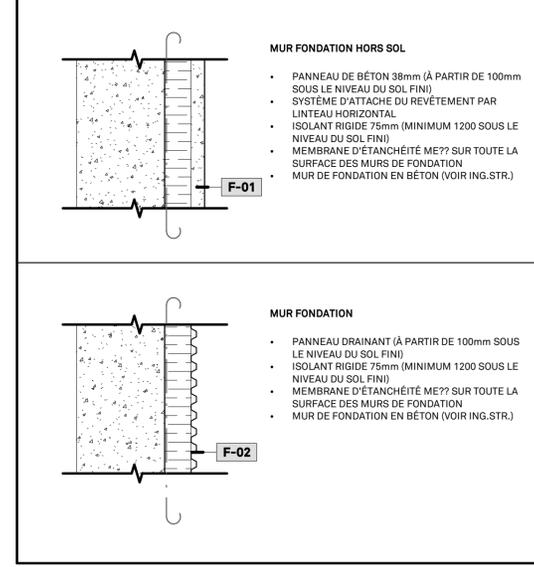
Conçu par: Designer Vérifier par: Checker  
Dessiné par: Author Approuvé par: Approver

### Projet: GARE MONTRÉAL OUEST

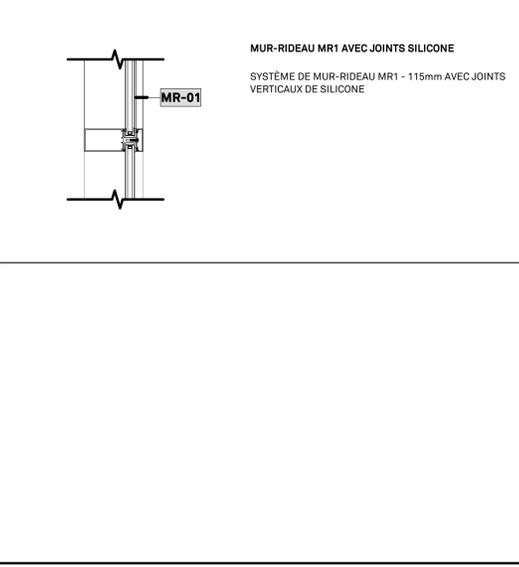
### Titre: COMPOSITIONS TYPIQUES

Format	ÉCHELLE: INDICUÉE	Discip	A	A002	Révision No.	0
Discipline	Architecture	No. Projet	20-150203887	Codification RTM	xxxx	

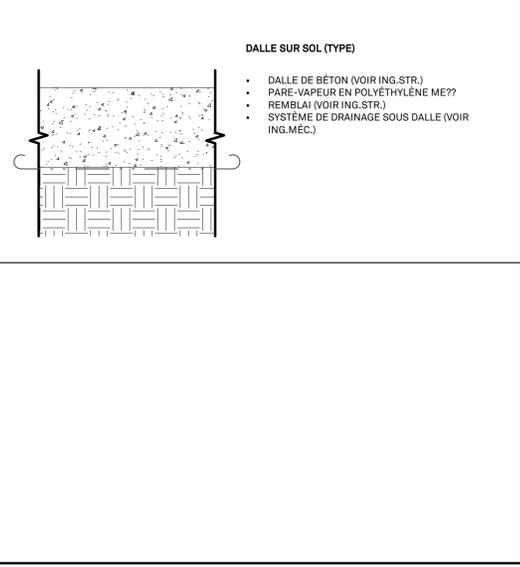
### COMPOSITIONS TYPES - MURS EXTÉRIEUR



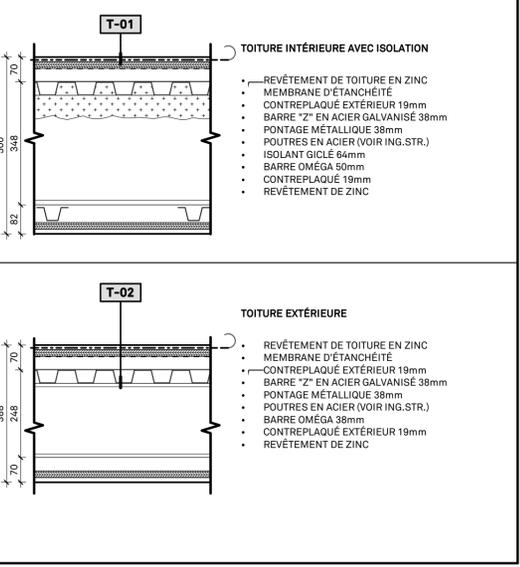
### COMPOSITIONS TYPES - DALLES



### COMPOSITIONS TYPES - DALLES

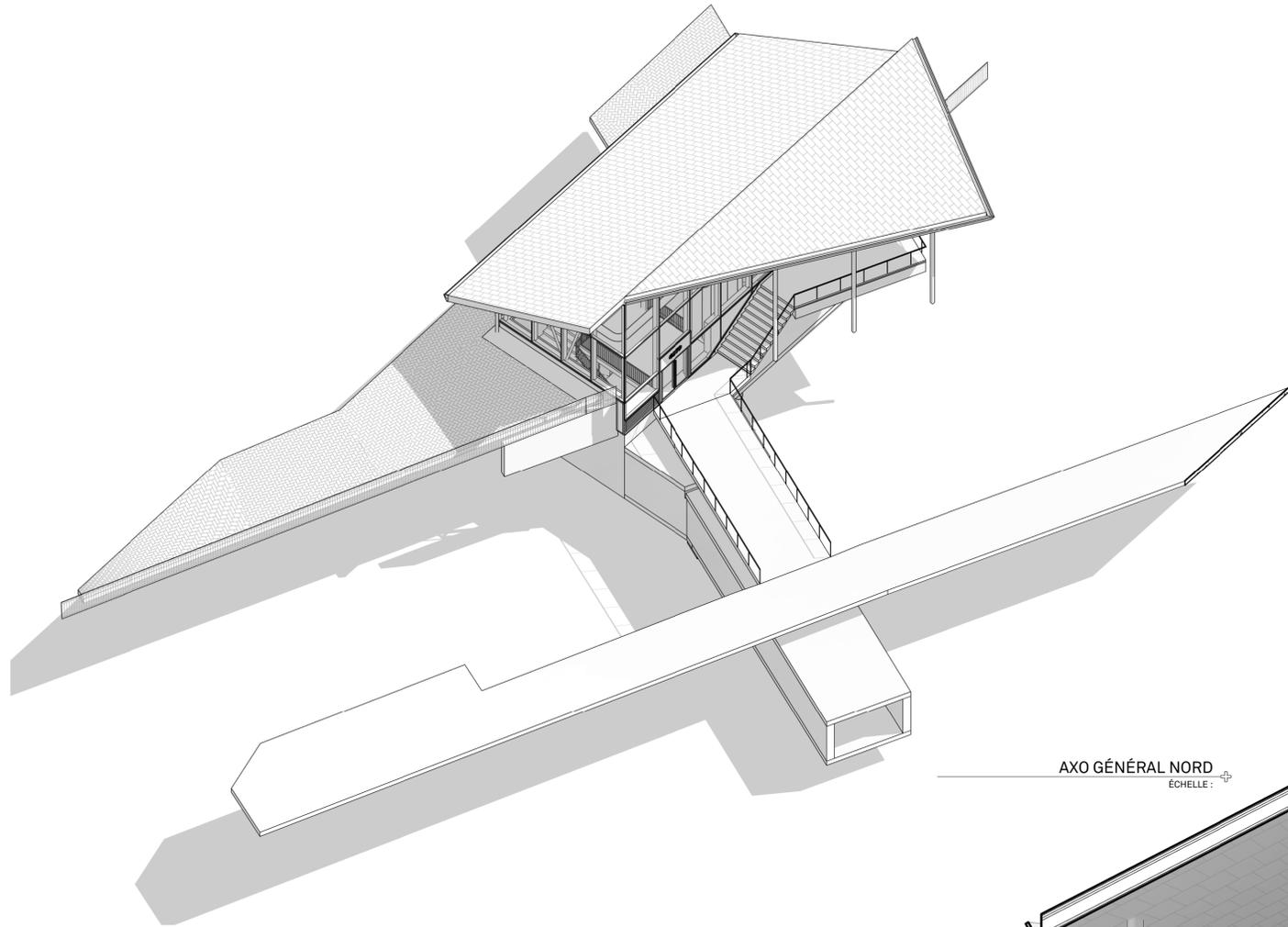


### COMPOSITIONS TYPES - TOITURES

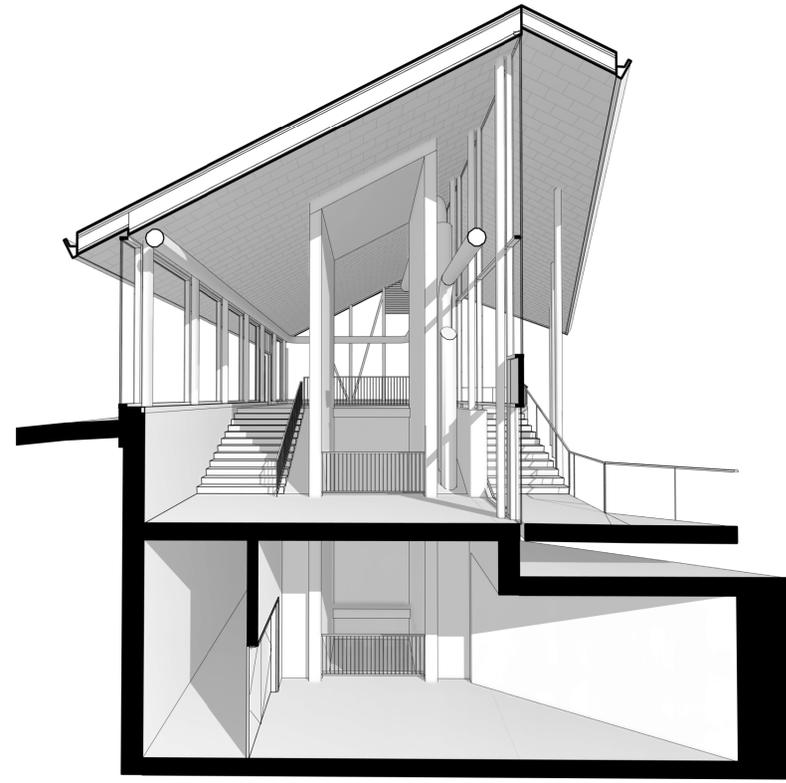


ANNEXE C - PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES

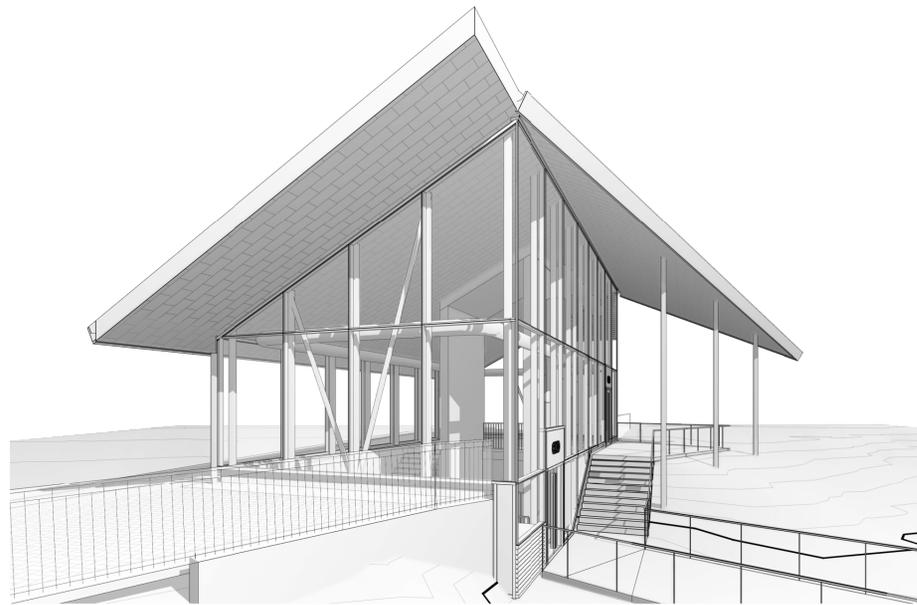
Codification consultant:  
Discip **A003**  
Révision No. **0**  
Codification RTM:  
**xxxx**



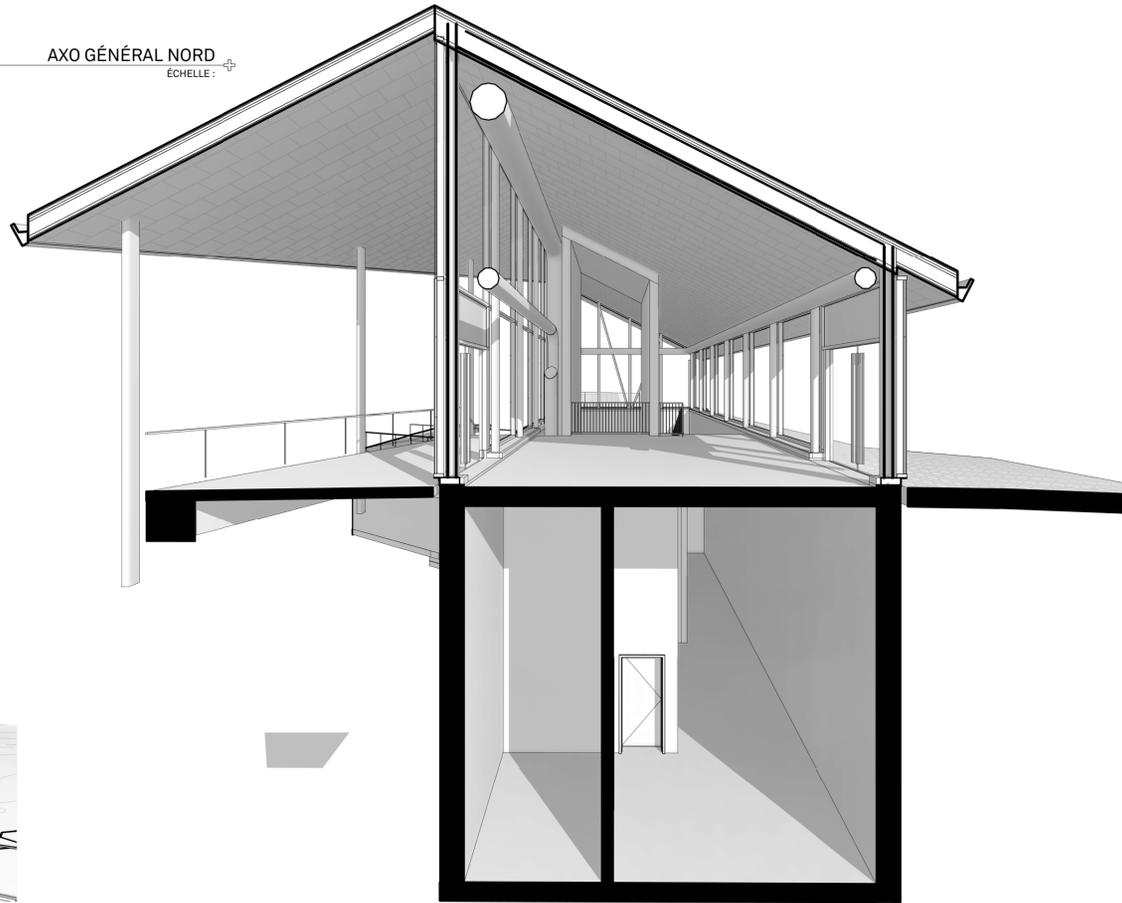
AXO GÉNÉRAL NORD  
ÉCHELLE :



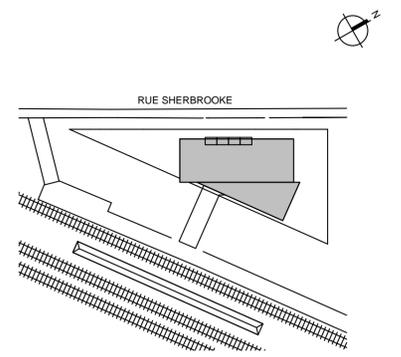
PERS-AXO TRANSVERSALE EST  
ÉCHELLE :



PERSPECTIVE EXT OUEST  
ÉCHELLE :



PERS=AXO TRANSVERSALE OUEST  
ÉCHELLE :



Division de l'urbanisme  
2020-07-16  
1203558052

Note:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

- A. Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement
- B. Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.
- C. Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0	2020-07-15	ÉMIS POUR CCU - 70%
No.	AAAA-MM-JJ	Émission/Révision

Client:



Contrat No.  
**sidlee architecture**  
PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC  
2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4  
T 514 282 6834 f 514 284 5593  
SID LEE ARCHITECTURE.com

Sceau:

Conçu par: Designer    Vérifier par: Checker  
Dessiné par: Author    Approuvé par: Approver

Projet: **GARE MONTRÉAL OUEST**

Titre: **3D ET AXO**

Format **A1**    ÉCHELLE: INDIQUÉE

Discipline: **Architecture**

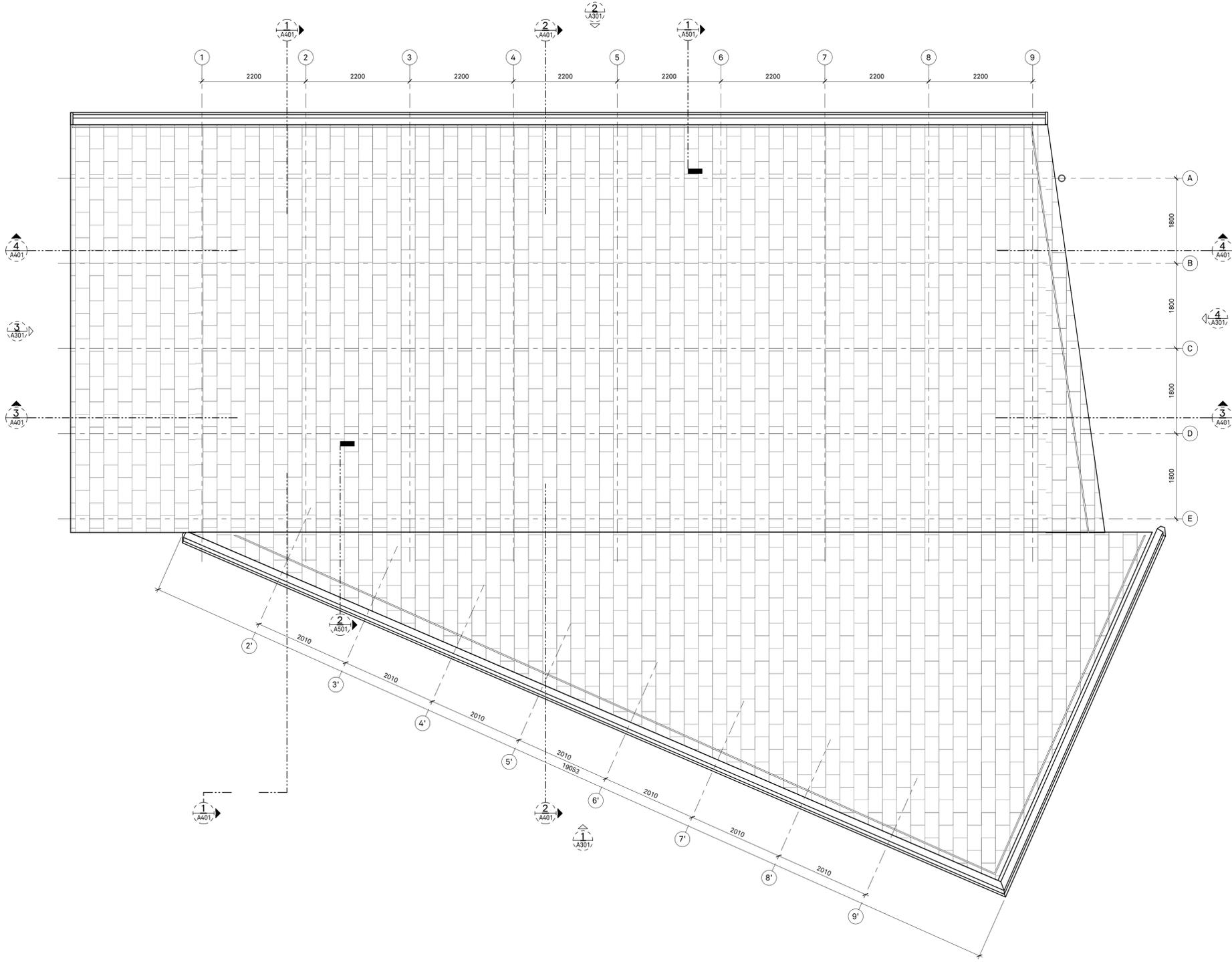
No. Projet <b>20-150203887</b>	Discip <b>A</b>	<b>A003</b>	Révision No. <b>0</b>
Codification RTM <b>xxxx</b>			





ANNEXE C - PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES

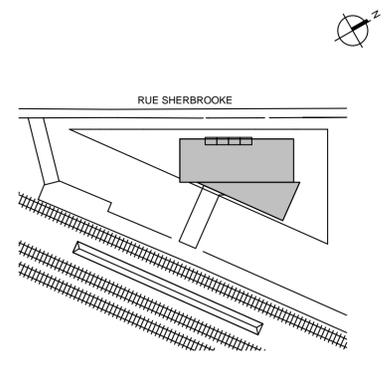
Discip **A103** Révision No. **0**  
 Codification RTM: **xxxx**



PLAN NIVEAU TOIT  
 ÉCHELLE : 1 : 50

**NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION**

C01 N/A



Division de l'urbanisme  
 2020-07-16  
 1203558052

**Note:**  
 CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

A. Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement.  
 B. Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.  
 C. Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0 2020-07-15 ÉMIS POUR CCU - 70%  
 No. AAAA-MM-JJ Émission/Révision

Client:



Contrat No.

**sidlee architecture**

PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC  
 2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4  
 T 514 282 6834 f 514 284 5593  
 SID LEE ARCHITECTURE.com

Sceau:

Conçu par: Designer Vérifier par: Checker  
 Dessiné par: Author Approuvé par: Approver

Projet: **GARE MONTRÉAL OUEST**

Titre: **PLAN TOITURE**

Format: **A1** ÉCHELLE: **INDIQUÉE**

Discipline: **Architecture**

No. Projet: **20-150203887**  
 Codification RTM: **xxxx**

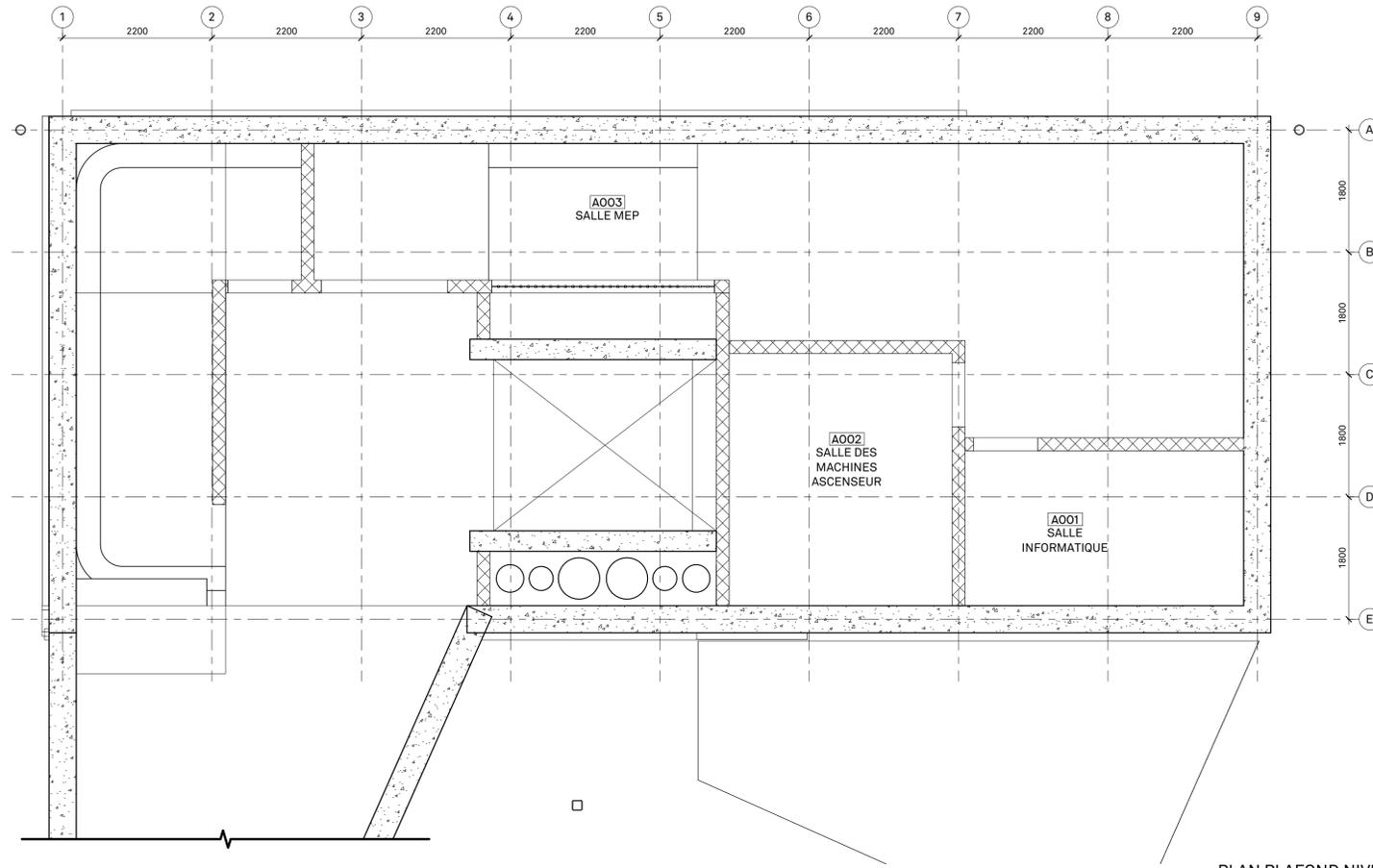
Discip: **A**

**A103**

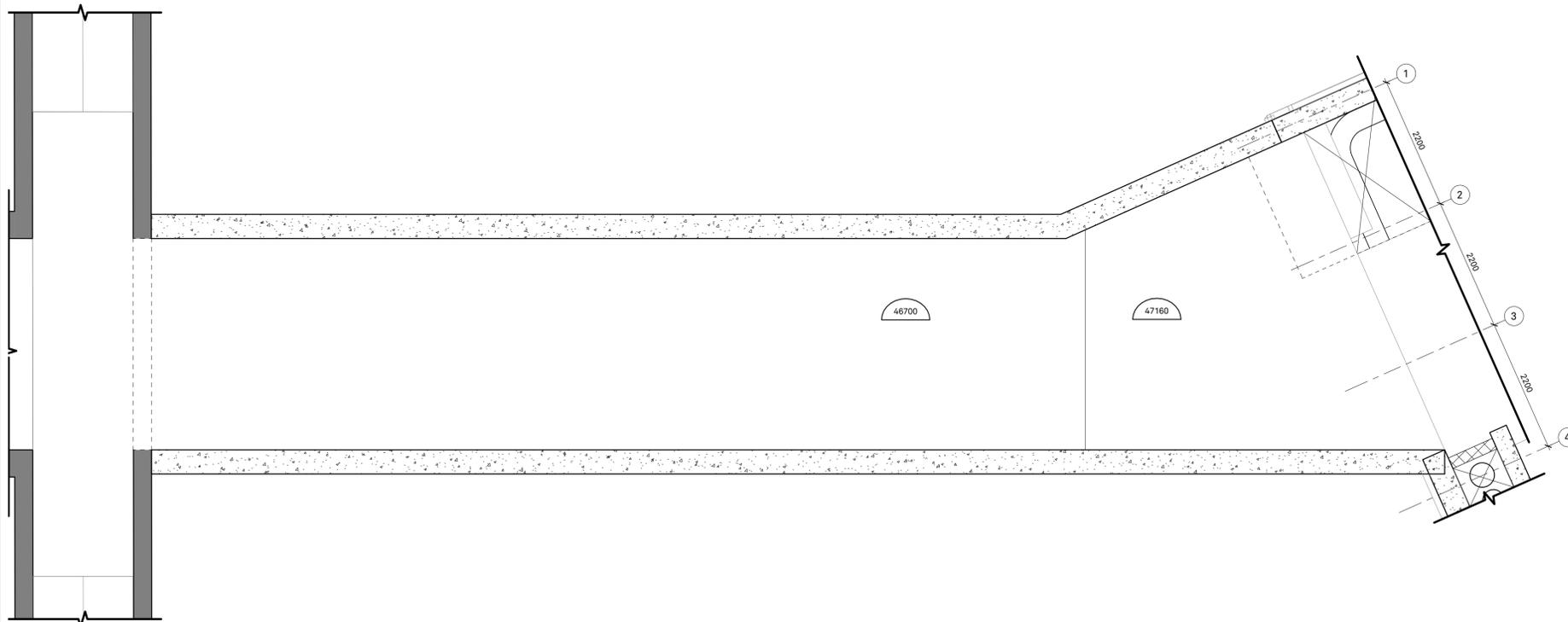
Révision No. **0**

ANNEXE C - PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES

Révision No. 0  
Discip. A201  
Codification RTM: XXXX



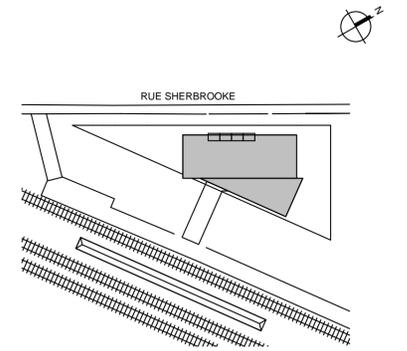
PLAN PLAFOND NIVEAU SOUS-SOL 2  
ÉCHELLE : 1 : 50 A201



PLAN PLAFOND NIVEAU SOUS-SOL\_TUNNEL 1  
ÉCHELLE : 1 : 50 A201

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION PLAFOND

ÉPO1 N/A



Division de l'urbanisme  
2020-07-16  
1203558052

Note:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

- A. Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement
- B. Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.
- C. Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0 2020-07-15 ÉMIS POUR CCU - 70%  
No. AAAA-MM-JJ Émission/Révision

Client:



Contrat No.

sidlee architecture

PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC  
2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4  
T 514 282 6834 f 514 284 5593  
SID LEE ARCHITECTURE.com

Sceau:

Conçu par: Designer Vérifier par: Checker  
Dessiné par: Author Approuvé par: Approver

Projet: GARE MONTRÉAL OUEST

Titre: PLAN PLAFOND SOUS-SOL

Format: ÉCHELLE:  
A1 INDIQUÉE

Discipline: Architecture

No. Projet: 20-150203887  
Codification RTM: XXXX

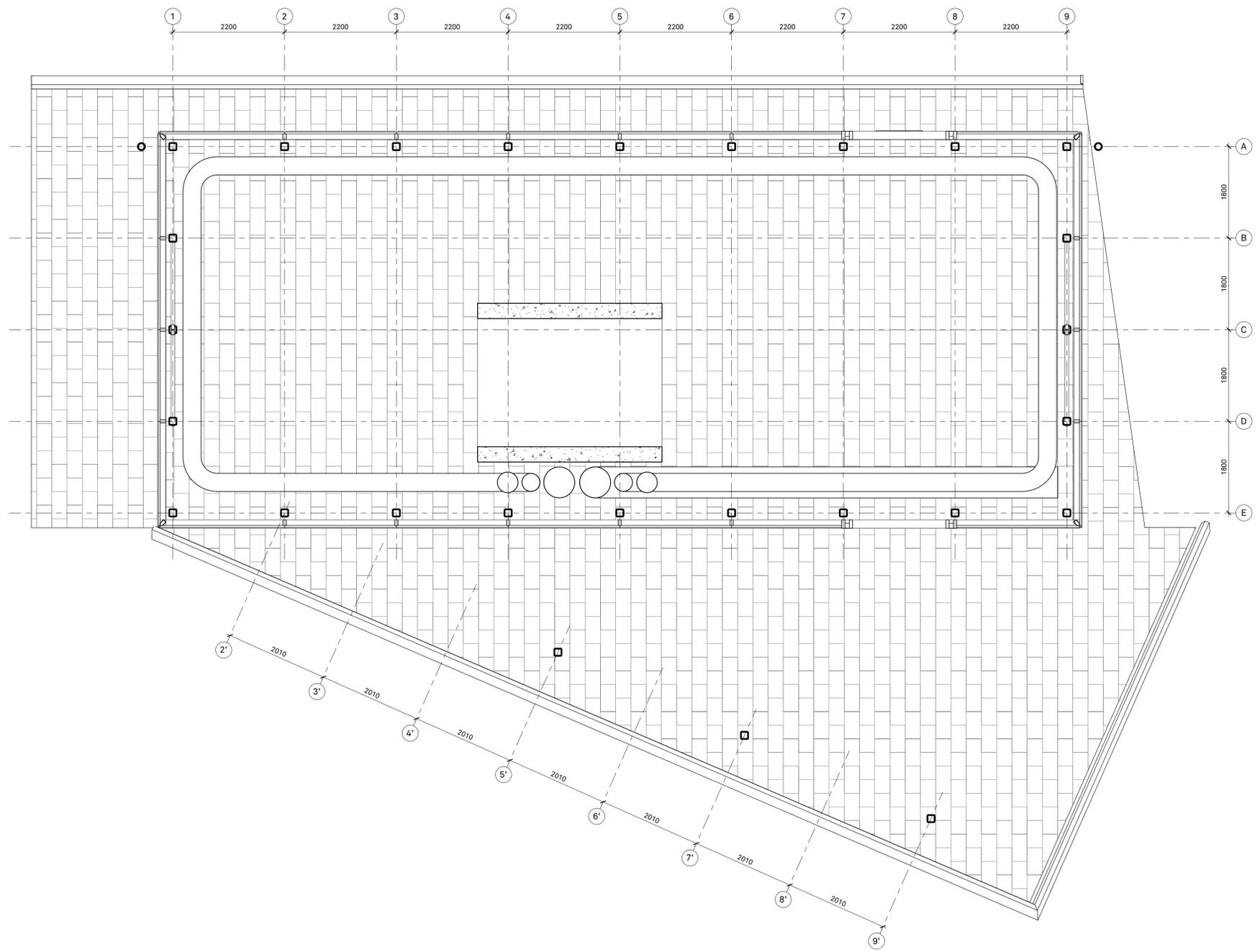
Discip: A

A201

Révision No. 0

# ANNEXE C - PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES

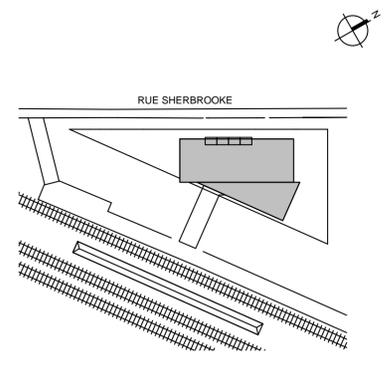
Codification consultant: A202  
 Révision No. 0  
 Discip. A  
 Codification RTM: xxxx



PLAN PLAFOND NIVEAU RDC 1  
 ÉCHELLE : 1 : 50 A202

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION PLAFOND

PROJ: N/A



Division de l'urbanisme  
 2020-07-16  
 1203558052

Note:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

- A. Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement.
- B. Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.
- C. Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0 2020-07-15 ÉMIS POUR CCU - 70%  
 No. AAAA-MM-JJ Émission/Révision

Client:



Contrat No.

**sidlee architecture**

PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC  
 2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4  
 T 514 282 6834 f 514 284 5593  
 SID LEE ARCHITECTURE.com

Sceau:

Conçu par: Designer Vérifier par: Checker  
 Dessiné par: Author Approuvé par: Approver

Projet: **GARE MONTRÉAL OUEST**

Titre: **PLAN PLAFOND RDC**

Format: **A1**  
 ÉCHELLE: INDIQUÉE

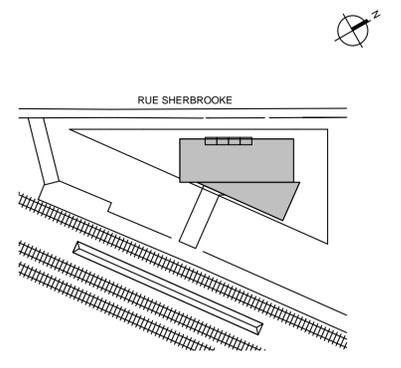
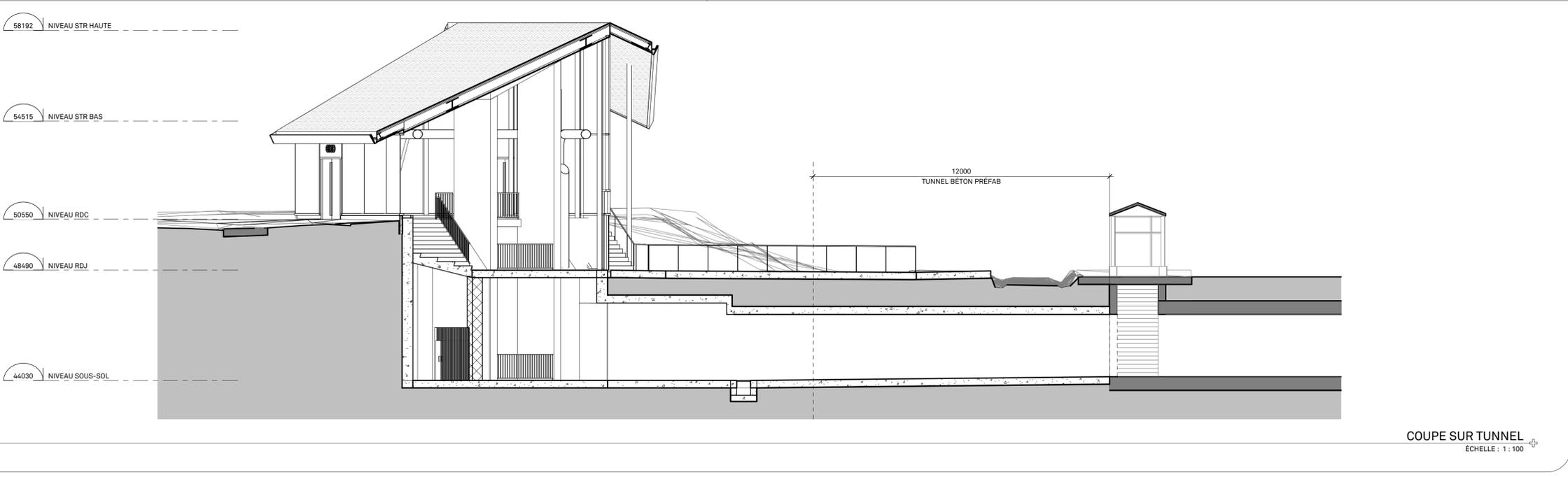
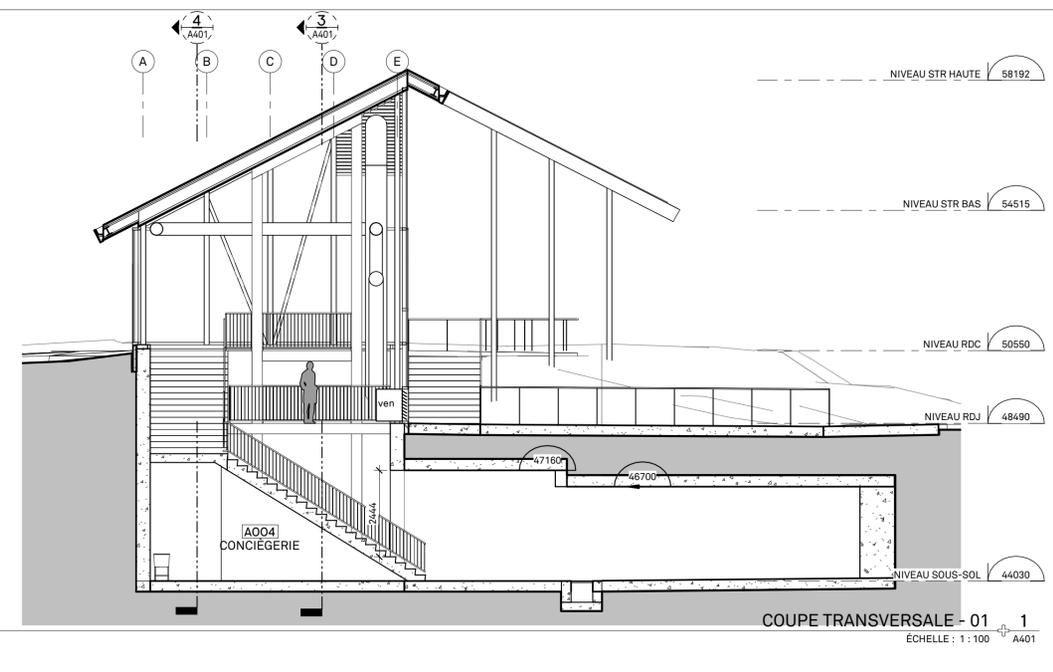
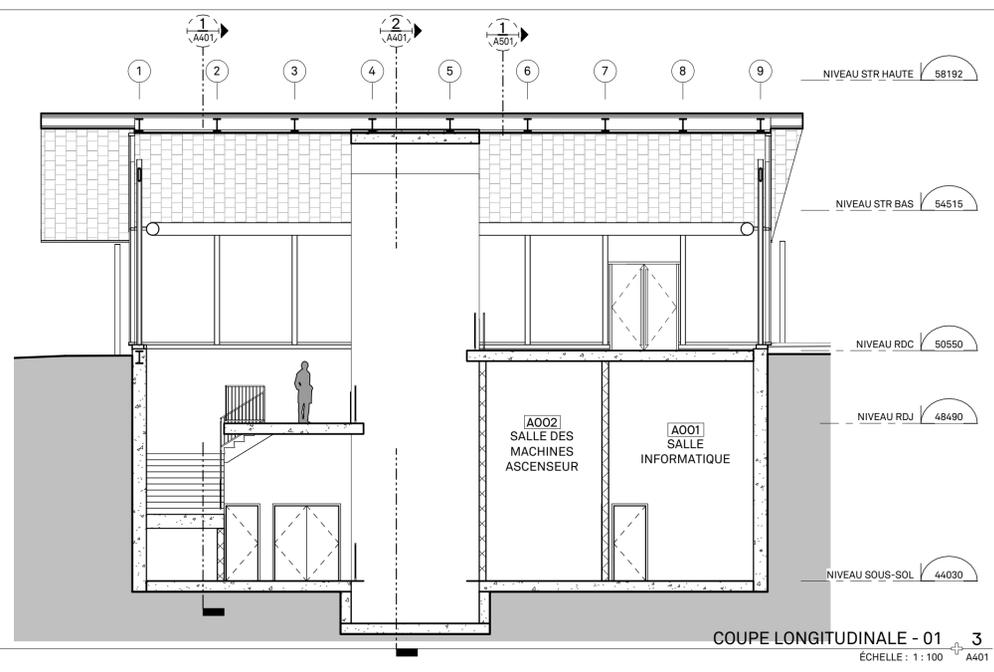
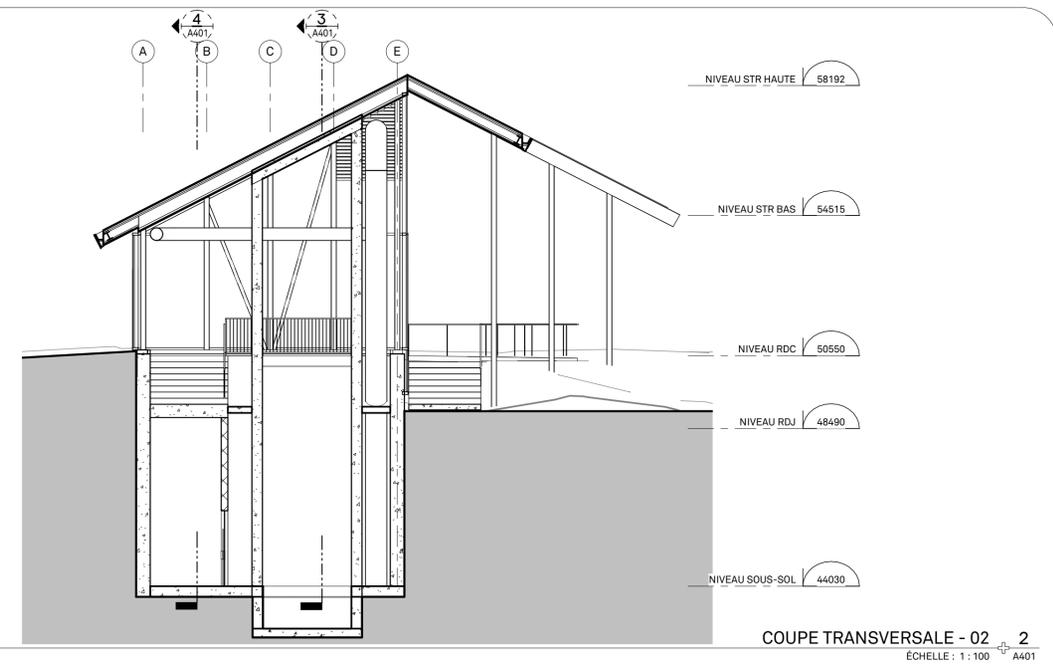
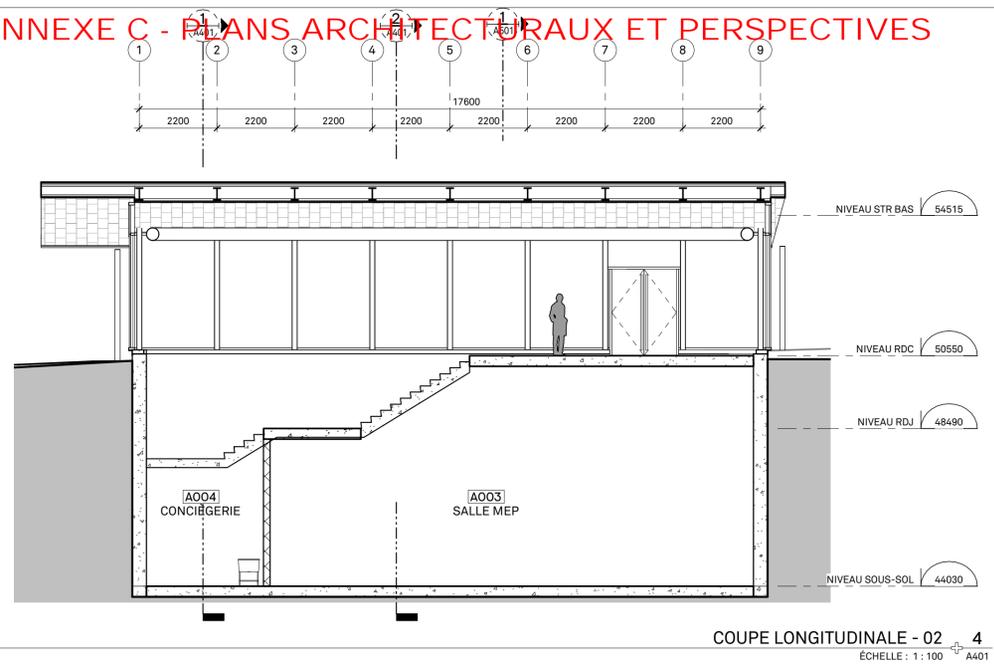
Discipline: **Architecture**

No. Projet 20-150203887	Discip A	A202	Révision No. 0
Codification RTM xxxx			



# ANNEXE C - PLANS ARCHITECTORAUX ET PERSPECTIVES

Révision No. 0  
Discip. A401  
Codification RTM: XXXX



Division de l'urbanisme  
2020-07-16  
1203558052

Note:  
CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

A. Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement.  
B. Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.  
C. Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0 2020-07-15 ÉMIS POUR CCU - 70%  
No. AAAA-MM-JJ Émission/Révision



Contrat No.  
**sidlee architecture**  
PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC  
2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4  
T 514 282 6834 f 514 284 5593  
SID LEE ARCHITECTURE.com

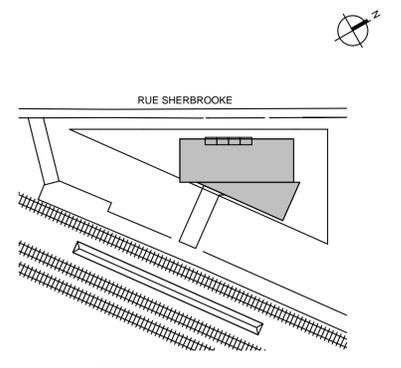
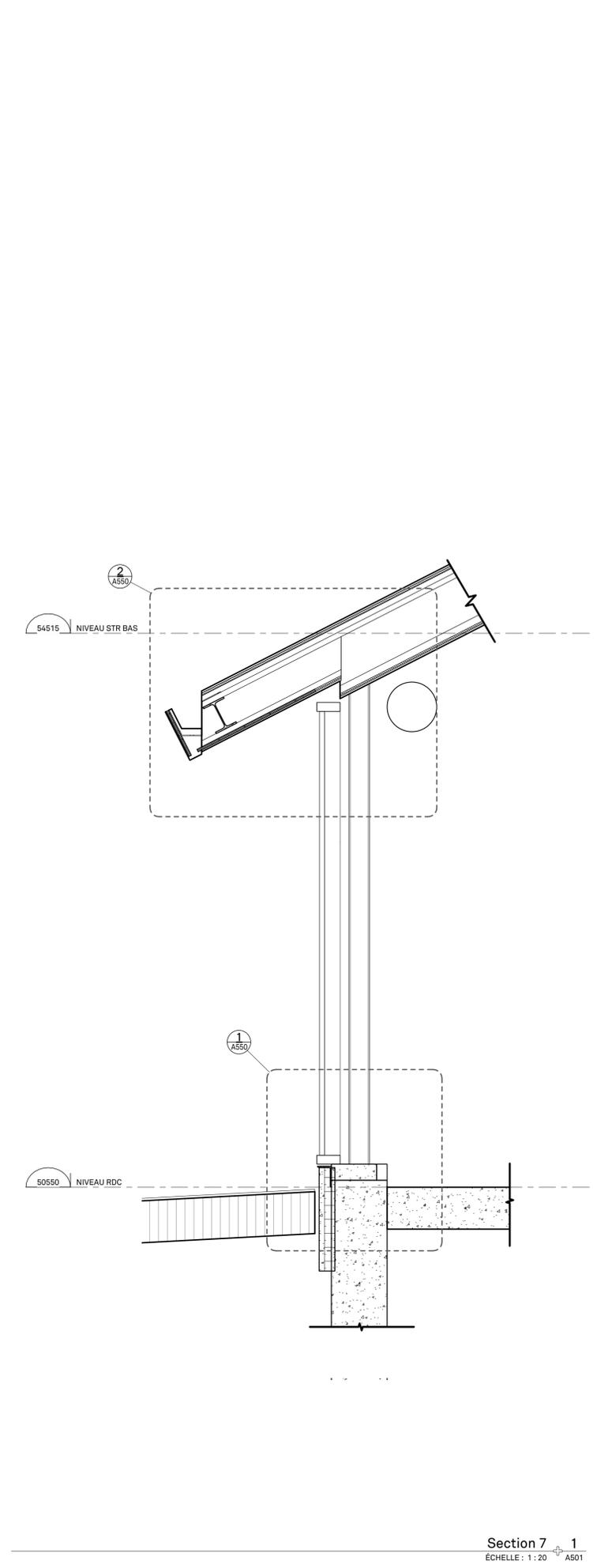
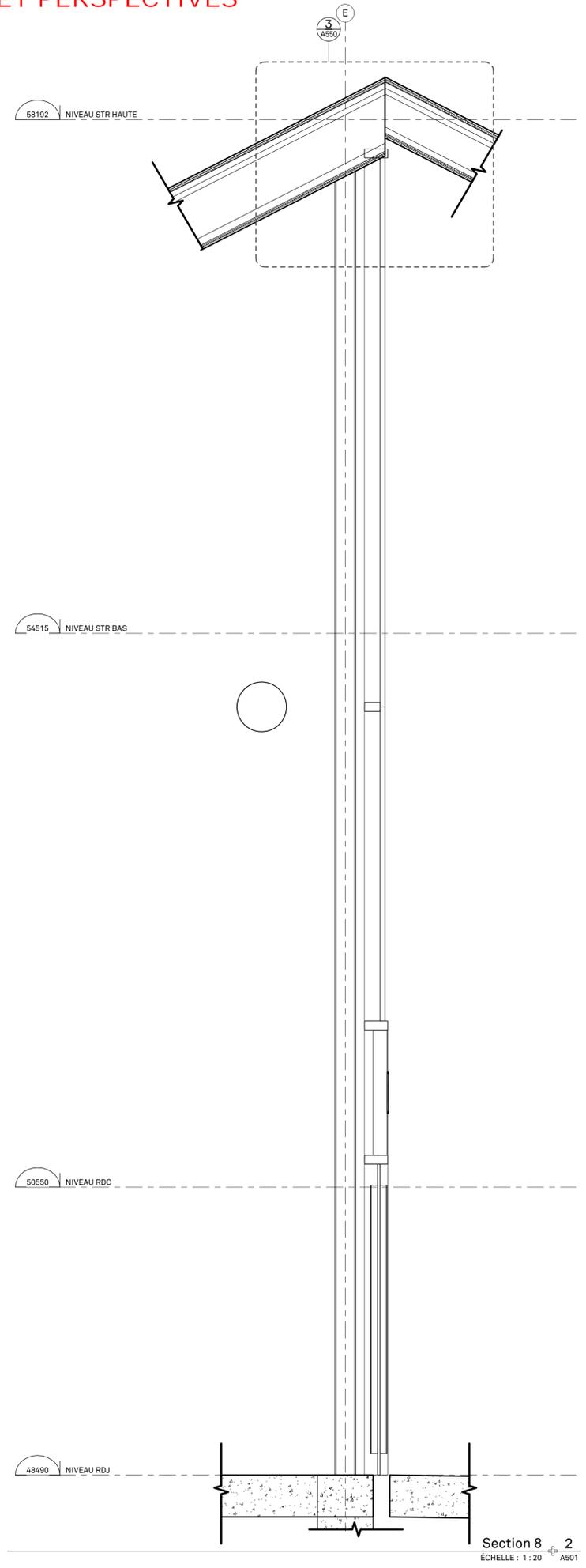
Conçu par: Vérifier par:  
Dessiné par: Author Approuvé par:  
Projet: **GARE MONTRÉAL OUEST**

Titre:  
**COUPE GÉNÉRALE**

Format: ÉCHELLE:  
A1 INDIQUÉE  
Discipline: **Architecture**  
No. Projet: **20-150203887**  
Codification RTM: XXXX  
Discip: A  
A401  
Révision No.: 0

ANNEXE C - PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES

Codification consultant: A501  
 Codification RTM: A  
 Révision No. 0  
 Discip. A  
 Codification RTM: xxx



Division de l'urbanisme  
 2020-07-16  
 1203558052

Note:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

- A. Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement
- B. Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.
- C. Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0	2020-07-15	ÉMIS POUR CCU - 70%
No.	AAAA-MM-JJ	Émission/Révision

Client:



Contrat No.

**sidlee architecture**

PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC  
 2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4  
 T 514 282 6834 f 514 284 5593  
 SID LEE ARCHITECTURE.com

Sceau:

Conçu par: \_\_\_\_\_ Vérifier par: \_\_\_\_\_  
 Dessiné par: Author Approuvé par: \_\_\_\_\_

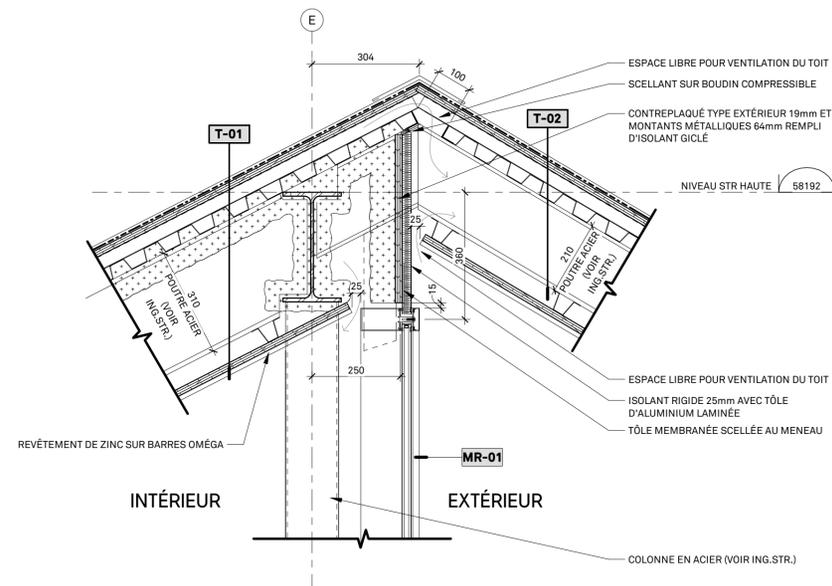
Projet: **GARE MONTRÉAL OUEST**

Titre: **COUPE DE MUR TYPIQUE**

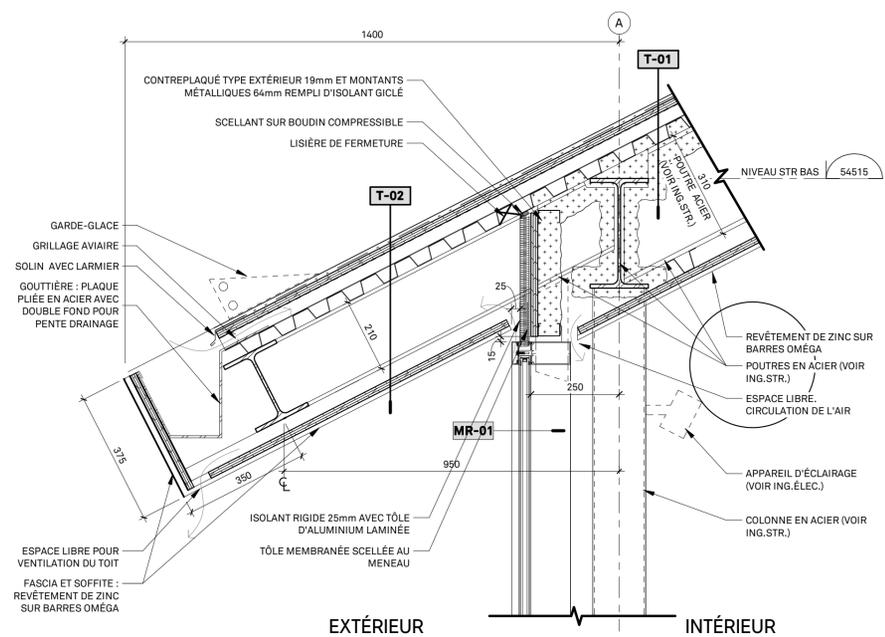
Format	ÉCHELLE: A1 INDIQUÉE	
Discipline	Architecture	
No. Projet	Discip	Révision
20-150203887	A	A501
Codification RTM		No.
xxxx		0

# ANNEXE C - PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES

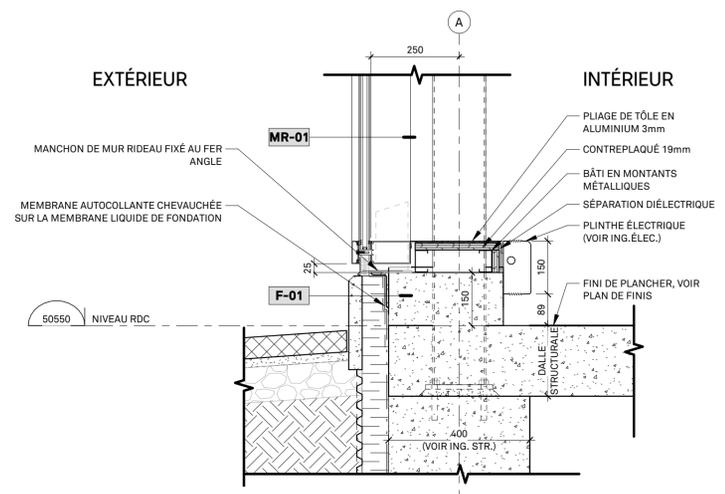
Discip **A550** Révision No. **0**  
 Codification consultant: **A**  
 Codification RTM: **xxxx**



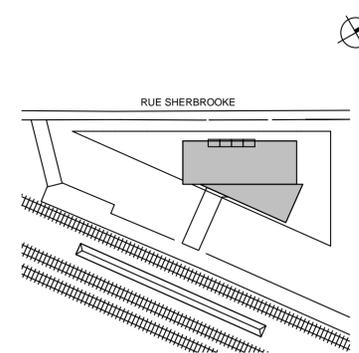
DÉTAIL EN COUPE FÂTE DU TOIT 3  
 ÉCHELLE: 1:10 A550



DÉTAIL EN COUPE TOITURE 2  
 ÉCHELLE: 1:10 A550



DÉTAIL EN COUPE BASE MUR-RIDEAU 1  
 ÉCHELLE: 1:10 A550



Division de l'urbanisme  
 2020-07-16  
 1203558052

Note:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

A. Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement.  
 B. Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.  
 C. Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0 2020-07-15 ÉMIS POUR CCU - 70%  
 No. AAAA-MM-JJ Émission/Révision

Client:

**exo**

Contrat No.

**sidlee architecture**

PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC  
 2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4  
 T 514 282 6834 f 514 284 5593  
 SID LEE ARCHITECTURE.com

Sceau:

Conçu par: Vérifier par:  
 Dessiné par: Author Approuvé par:

Projet: **GARE MONTRÉAL OUEST**

Titre: **DETAILS EN COUPE**

Format: ÉCHELLE:  
**A1** INDIQUÉE

Discipline: **Architecture**

No. Projet: **20-150203887**  
 Codification RTM: **xxxx**

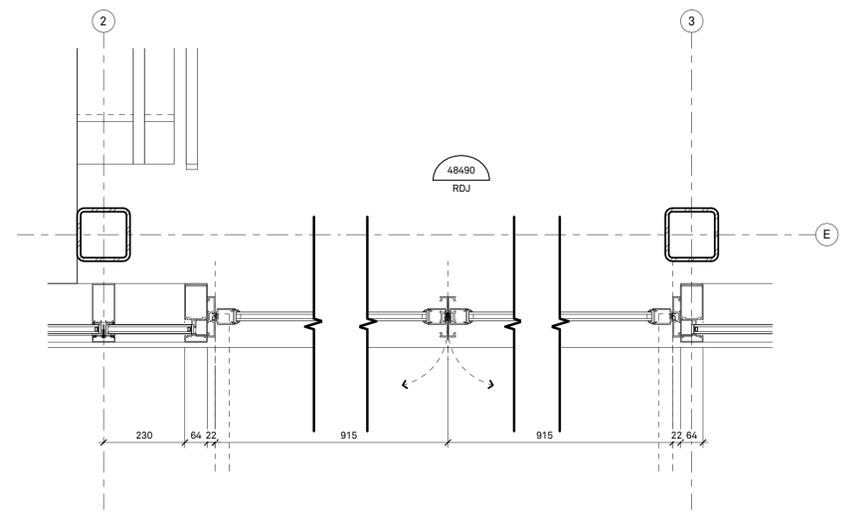
Discip: **A**

Discip: **A550**

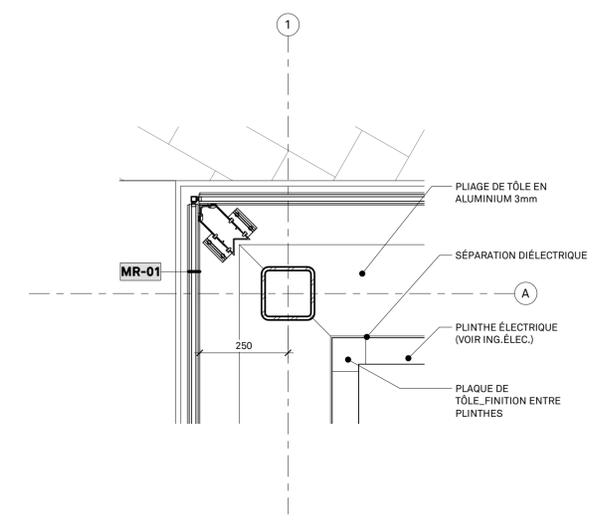
Révision No.: **0**

Codification consultant: A580  
 Révision No. 0  
 Discip. A  
 Codification RTM: xxxx

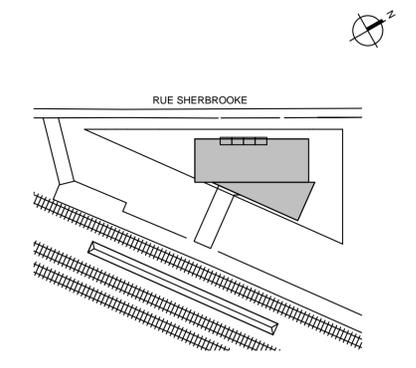
ANNEXE C - PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES



DÉTAIL EN PLAN\_PORTE D'ENTRÉE-RDJ  
 ÉCHELLE : 1 : 10



DÉTAIL EN PLAN\_MUR RIDEAU-COIN 1  
 ÉCHELLE : 1 : 10 A580



Division de l'urbanisme  
 2020-07-16  
 1203558052

Note:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

- A. Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement
- B. Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.
- C. Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0	2020-07-15	ÉMIS POUR CCU - 70%
No.	AAAA-MM-JJ	Émission/Révision

Client:

exo

Contrat No.

sidlee architecture

PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC  
 2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4  
 T 514 282 6834 f 514 284 5593  
 SID LEE ARCHITECTURE.com

Sceau:

Conçu par: \_\_\_\_\_ Vérifier par: \_\_\_\_\_  
 Dessiné par: Author Approuvé par: \_\_\_\_\_

Projet: **GARE MONTRÉAL OUEST**

Titre: **DETAILS EN PLAN**

Format: A1 ÉCHELLE: INDIQUÉE

Discipline: **Architecture**

No. Projet	Discip	A580	Révision
20-150203887	A		No.
Codification RTM			0
xxxx			



## 2.01

---

### A. Édicule dans son contexte de la rue Sherbrooke



Perspectives

## 2.02

---

- A. Vue de l'édicule vers l'ouest dans son contexte de la rue Sherbrooke



Perspectives

## 2.03

---

- A. Vue de l'édicule vers l'est dans son contexte de la rue Sherbrooke



Perspectives

## 2.04

- A. Façade sur la rue Sherbrooke
- B. Positionnement privilégié pour oeuvre d'art suspendue.

L'oeuvre d'art sera sélectionnée dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Perspectives



## 2.05

- A. Façade sur le quai
- B. Positionnement privilégié pour oeuvre d'art suspendue

Perspectives



- 36

\* Cette vue omet intentionnellement la présence de certains arbres afin de mieux voir l'édicule.

## 2.06

- A. Façade sur le quai (Nuit)
- B. Positionnement privilégié pour oeuvre d'art suspendue

Perspectives



- 37

\* Cette vue omet intentionnellement la présence de certains arbres afin de mieux voir l'édicule.

## 2.07

---

- A. Vue sur la rue Sherbrooke,  
à partir de l'Est

Perspectives



## 2.08

---

- A. Vue sur la rue Sherbrooke,  
à partir de l'Ouest

Perspectives



## 2.09

---

- A. Façade côté Ouest
- B. Positionnement privilégié pour oeuvre d'art suspendue

Perspectives



## 2.10

- A. Vue à partir du Quai Nord
- B. Positionnement privilégié pour oeuvre d'art suspendue

Perspectives



\* Cette vue omet intentionnellement la présence de certains arbres afin de mieux voir l'édicule.

## Matérialité

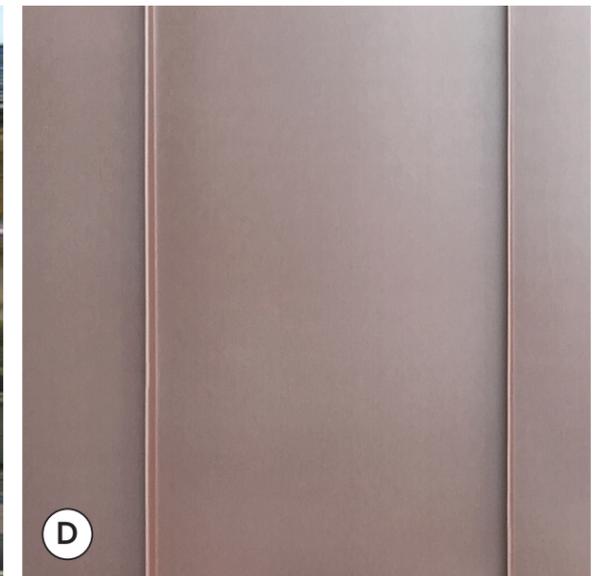
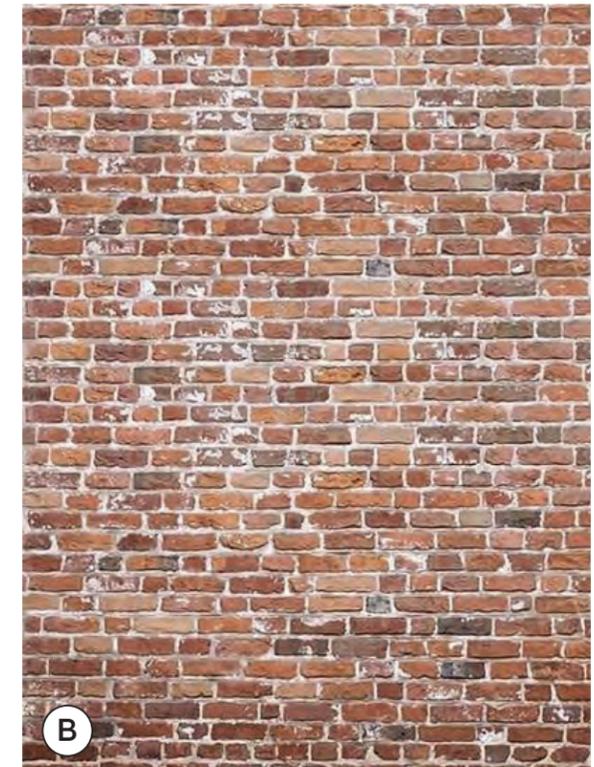
Matériaux et détails

# 3.01

Une toiture métallique en zinc couleur “Pigmento red” qui s’agence avec les teintes chaudes de la brique.

Revêtement de toiture

- A. Pose “à la canadienne”
- B. Brique aux teintes chaudes typique
- C. Édicule quai sud
- D. Matériau de toiture agrandi



## 3.02

### Projets faits avec le zinc de VMzinc

- A. Projet québécois fait avec zinc VMZINC pigmento red
- B. Premier projet Nord-Américain fait avec le zinc VMZINC pigmento red (installé il y a presque 15 ans)

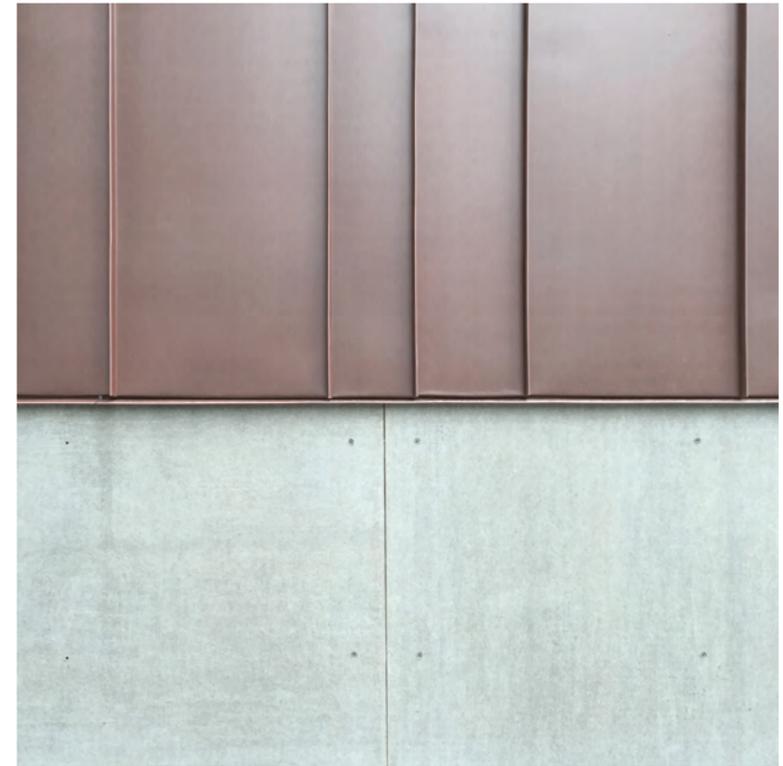
Durabilité



Alberta Pipe Trades College, Edmonton  
Année de réalisation: +/- 2005



Projet résidentiel, Outremont, Québec (Pose joints pincés)  
Année de réalisation: 2014 - 2015



## 3.03

### Zinc de VMzinc

#### Esthétisme

#### A. Photo de l'échantillon

Le matériel choisi présentera une certaine patine offrant un caractère authentique et d'une beauté naturelle. La pose se fera selon une méthode traditionnelle telle que "à la canadienne".



#### Un matériel durable

Le produit offert par VMzinc PIGMENTO® est un QUARTZ-ZINC® coloré.<sup>1</sup>

La surface de QUARTZ-ZINC est émaillée de pigments de couleur minérale pour produire PIGMENTO. La texture visible et naturelle de QUARTZ-ZINC perdurera. Le résultat offre un éclat distinctif et une texture profonde d'un matériau naturel. L'identité des couleurs entre les lots n'est que légèrement gérée, ce qui permet des variations.<sup>1</sup>

Fidèle à ses origines, PIGMENTO maintient l'hétérogénéité aléatoire que seul un matériau naturel peut offrir tandis que ses pigments durables peuvent prolonger la durée de vie de QUARTZ-ZINC. Au fil du temps, les pigments de PIGMENTO s'estomperont pour révéler la beauté naturelle de QUARTZ-ZINC.<sup>1</sup>

Tous les matériaux PIGMENTO sont livrés avec un film protecteur amovible pour minimiser les empreintes digitales, les rayures et la contamination.<sup>1</sup>

#### Le fabricant

VMzinc est un fabricant européen. VMZINC est la marque internationale de produits en zinc laminé fabriqués et vendus par VM BUILDING SOLUTIONS, spécialisée dans la technologie des matériaux. Les produits sont fabriqués exclusivement en France, à l'exception de certains accessoires qui sont fabriqués en Allemagne, en Slovaquie et en Suisse.

VMZINC est un pionnier des techniques de fabrication modernes et un expert en processus, et a été la première entreprise à diversifier sa gamme d'aspects de surface, répondant à tous les types d'exigences et inspirant de nouvelles applications du matériau. En plus du zinc naturel, la marque propose aujourd'hui cinq teintes différentes de zinc pré-patiné.<sup>1</sup>

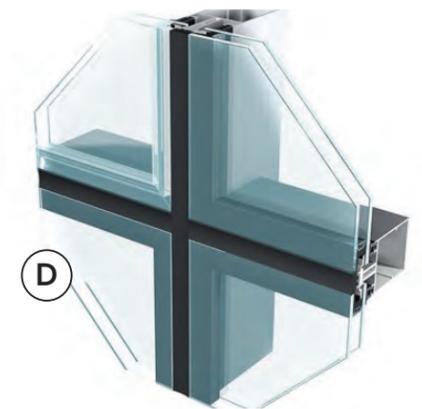
Plusieurs compagnies Montréalaise distribuent ce produit.

## 3.04

### Mur rideau en verre isolant

- A. Verre trempé (résistance accrue)
- B. Vitrage à faible réflectivité (moins de 20%)
- C. Vitrage à basse émissivité (Low-E)
- D. Joints en silicone, meneaux intérieurs
- E. Meneaux en aluminium anodisé couleur gris chaud

Vitrage

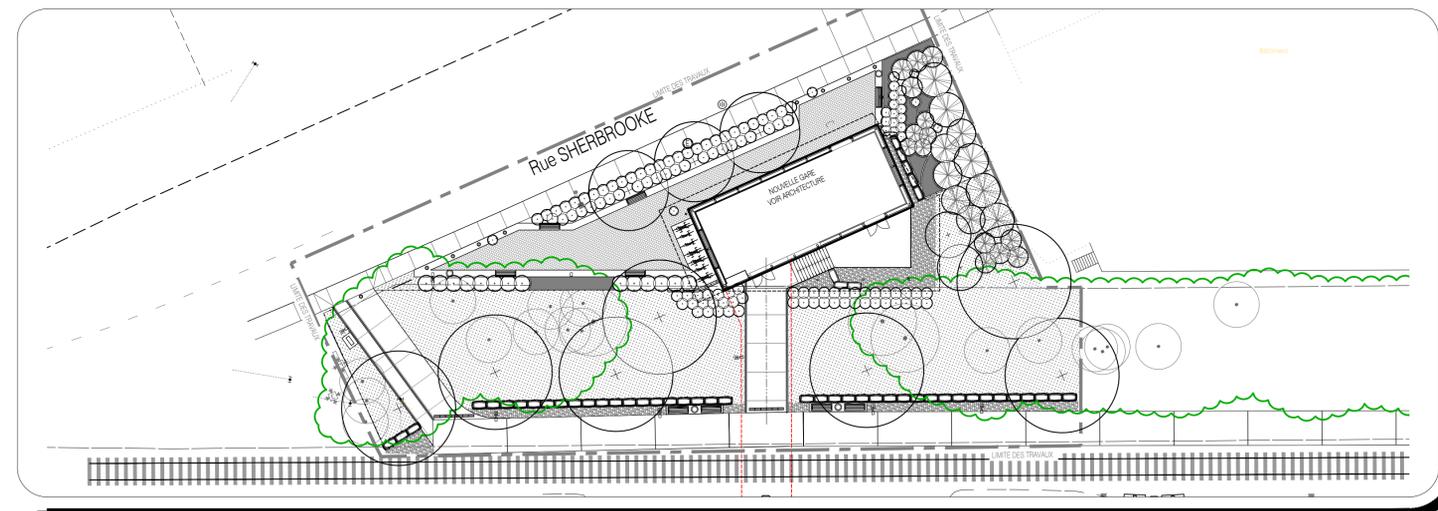




# RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD DE LA GARE DE MONTRÉAL-OUEST - PHASE II

## No. PROJET: IFR-0252

### PLAN POUR CCU - 70%



Norda Stelo inc.  
630, boul. René-Lévesque O., Bur. 1500  
Montréal (Québec)  
Canada, H3B 1S6  
Téléphone: (514) 393-9110  
norda.com

sidlee  
architecture

agence RELIEFDESIGN

575, Avenue De Gaspe, Suite 207, Montreal, Quebec H2B 2K3, T. 514.902.3905, F. 514.317.9320, www.reliefdesign.ca

#### LISTE DES PLANS

DATE DE CREATION DE LA LISTE: aaaa-mm-jj

FEUILLET	TITRE	DERNIERE RÉVISION	DATE DE RÉVISION
P-00	Arch.Paysage – P. Titre	CCU 70%	2020-07-15
P-01	PLAN DESCR. ET NIVELLEMENT	CCU 70%	2020-07-15
P-02	PLAN DE PLANTATION	CCU 70%	2020-07-15
P-03	DÉTAILS DE PLANTATION	CCU 70%	2020-07-15
P-04	DÉTAILS DE CONSTRUCTION	CCU 70%	2020-07-15
P-05	DÉTAILS DE CONSTRUCTION	CCU 70%	2020-07-15
P-06	DÉTAILS DE CONSTRUCTION	CCU 70%	2020-07-15

#### LISTE DES PLANS

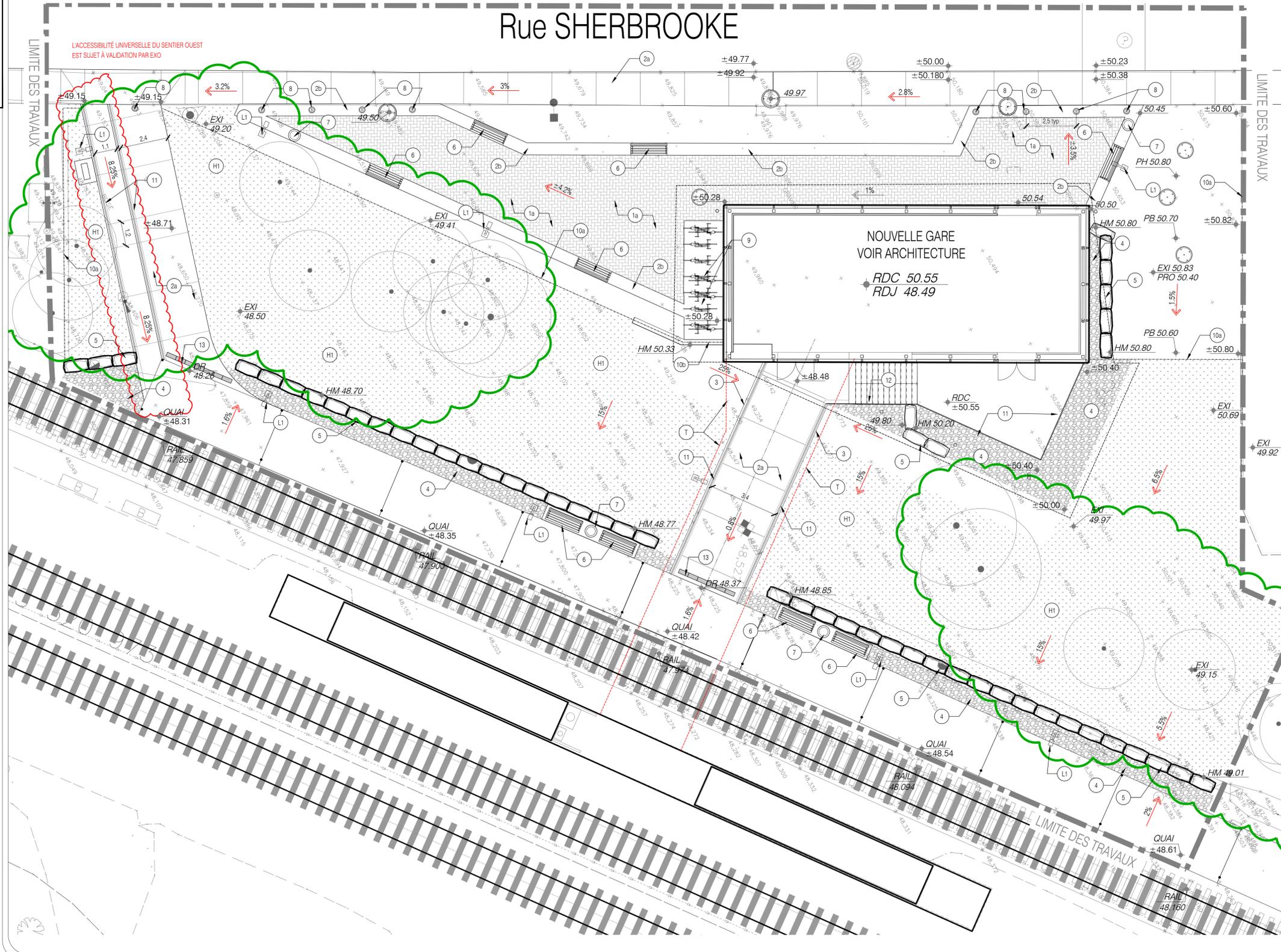
DATE DE CREATION DE LA LISTE: aaaa-mm-jj

FEUILLET	TITRE	DERNIERE RÉVISION	DATE DE RÉVISION

# ANNEXE D - AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ÉQUIPEMENTS

Revision No.	0
Discop.	P-01
Codification Consultant: xeoape_xeoout.dwg	
Codification RTM: 4.X.X-XX	

LÉGENDE DES OUVRAGES			
1a	Pavé de béton drainant 150mm X 300mm Épaisseur 100mm, sur fondation drainante VOIR DÉTAIL, P-0X	3	Bordure de béton arasée, largeur 200mm VOIR CIVIL
1b	Pavé de béton régulier 150mm X 300mm Épaisseur 100mm, sur dalle de béton VOIR DÉTAIL, P-0X	4	Bande de propreté en pierre concassée nette VOIR DÉTAIL, P-0X
2a	Trottoir de béton monolithe, VOIR CIVIL	5	Bloc de pierre naturelle (Boulder) rectangulaire provenant de carrière VOIR DÉTAIL, P-0X
2b	Trottoir de béton monolithe, largeur 600mm VOIR DÉTAIL, P-0X	6	Banc type "EXO" VOIR DEVIS ET DÉTAIL, P-0X
		7	Contenant à rebus et recyclage, type "EXO" VOIR DEVIS ET DÉTAIL, P-0X
		8	Bollard amovible type "EXO" VOIR DEVIS ET DÉTAIL, P-0X
		9	Support à vélos VOIR DÉTAIL, P-0X
		10a	Cloûture ornementale en métal peint Hauteur 1830mm - SUR SONOTUBE VOIR DEVIS ET DÉTAIL, P-0X
		10b	Cloûture ornementale en métal peint Hauteur 1830mm - SUR MUR DE BÉTON VOIR DEVIS ET DÉTAIL, P-0X
		11	Main-courante ornementale en métal peint Hauteur 450mm et 900mm VOIR DEVIS ET DÉTAIL, P-0X
		12	Garde-corps/Main-courante ornemental(e) Hauteur 450mm et 900mm à coordonner avec ARCHITECTURE
		13	Tranchée drainante type "ACODRAIN classic 200", Grille 6780 en acier ductil peinte noire, ou équivalent, à coordonner avec CIVIL.
		H1	Hydroensemencement, Recette de semence pour pré-fleuris, VOIR DEVIS
		L1	Lampadaire aux DEL, Hauteur 6m (20pi), Type "GL13" ou équivalent approuvé couleur RAL 7039, VOIR DÉTAIL ET ÉLECTRICITÉ
		T	LIMITE DU TUNNEL SOUTERRAIN, VOIR ARCHITECTURE ET STRUCTURE



## Légende:

### LÉGENDE NIVELLEMENT

±21.88	Niveau de sol fini proposé
-EX 21.88	Niveau de sol existant
±21.88	Niveau de dessus de rail existant
±21.88	Niveau de dessus de mur
±21.88	Niveau de bas de mur
±21.88	Niveau de dessus de bordure
±21.88	Niveau de bas de bordure
±21.88	Niveau de haut d'escalier
±21.88	Niveau de bas d'escalier
±21.88	Niveau Rez-de-chaussée
±21.88	Niveau Rez-de-jardin
±21.88	Pente proposée
±21.88	Niveau existant selon relevé

Division de l'urbanisme  
2020-07-16  
1203558052

9				
8				
7				
6				
5				
4				
3				
2				
1	2020-07-15	PLAN POUR CCU - 70%	JFV + FL	JFV
No.	AAAA-MM-LJ	Modification (nature)	Dessiné par	Vérifié par
DATE D'ÉMISSION DU PLAN : 2020-07-15				

Client:



Contrat No: IFR-0252

Logo et information du consultant:



Seau:



Conçu par : JFV+FL Vérifié par : JFV  
Dessiné par : JFV+FL Approuvé par :

Projet: RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD DE LA GARE DE MONTRÉAL-OUEST - PHASE II

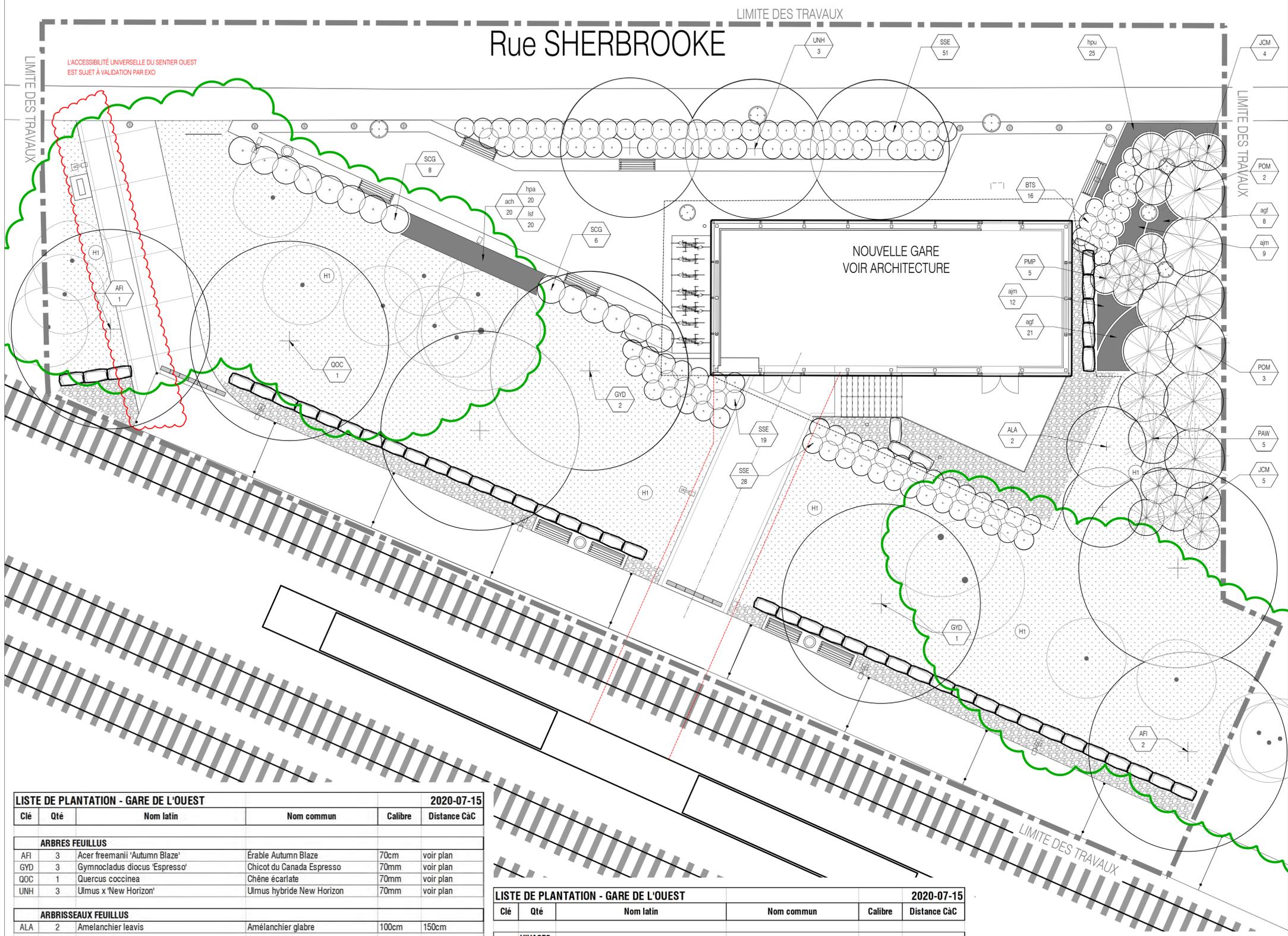
Titre: PLAN DE DESCRIPTION ET NIVELLEMENT

Format: A1 Échelles: Horizontale 1:100, Verticale

Discipline: ARCHITECTURE DE PAYSAGE	Discop. P	Revision No. 0
Dessin No: 20-0500_LAYOUT.dwg		
Codification EXO: 4.X.X-XX	P-01	

# ANNEXE D - AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ÉQUIPEMENTS

Codification Consultant: xexape_xexOUT.dwg	Revision No. 0
Codification RTM: 4.X.X-XX	Discip. P-02



## Légende:

### LÉGENDE DE PLANTATION

- Arbre ou arbrisseau  
VOIR DÉTAIL, P-0X
- Conifère  
VOIR DÉTAIL, P-0X
- Arbustes feuillus  
VOIR DÉTAIL, P-0X
- Arbustes conifères  
VOIR DÉTAIL, P-0X
- Vivaces, graminées  
VOIR DÉTAIL, P-0X
- Hydroensemencement,  
Recette de semence pour pré-fleuris,  
VOIR DEVIS.
- Code de plantation  
Espèce / quantité



Division de l'urbanisme  
2020-07-16  
1203558052

9				
8				
7				
6				
5				
4				
3				
2				
1	2020-07-15	PLAN POUR CCU - 70%	JFV + FL	JFV
No.	AAAA-MM-LJ	Modification (nature)	Dessiné par	Vérifié par

DATE D'ÉMISSION DU PLAN : 2020-07-15

Client:

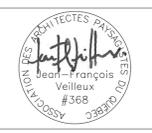


Contrat No: IFR-0252

Logo et information du consultant:



Sceau:



Conçu par : JFV+FL Vérifié par : JFV  
Dessiné par : JFV+FL Approuvé par :

Projet:  
RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD DE LA  
GARE DE MONTRÉAL-OUEST - PHASE II

Titre:  
PLAN DE  
PLANTATION

Format: A1 Échelles:  
Horizontale 1:150  
Verticale

Discipline : ARCHITECTURE DE PAYSAGE		Discip. P	Révision No. 0
Dessin No: 20-0500_LAYOUT.dwg			
Codification EXO : 4.X.X-XX		P-02	0

### LISTE DE PLANTATION - GARE DE L'OUEST 2020-07-15

Clé	Qté	Nom latin	Nom commun	Calibre	Distance CàC
<b>ARBRES FEUILLUS</b>					
AFI	3	Acer freemanii 'Autumn Blaze'	Érable Autumn Blaze	70cm	voir plan
GVD	3	Gymnocladus dioica 'Espresso'	Chicot du Canada Espresso	70mm	voir plan
QOC	1	Quercus coccinea	Chêne écarlate	70mm	voir plan
UNH	3	Ulmus x 'New Horizon'	Ulmus hybride New Horizon	70mm	voir plan
<b>ARBRISSEAUX FEUILLUS</b>					
ALA	2	Amelanchier leavis	Amélanchier glabre	100cm	150cm
<b>ARBRES CONIFÈRES</b>					
POM	5	Picea omorika	Épinette de Serbie	175cm	350cm
PAW	5	Picea abies 'Sherwood Compact'	Épinette de norvège 'Sherwood Compact'	175cm	200cm
<b>ARBUSTES CONIFÈRES</b>					
JCM	9	Juniperus chinensis 'Mint Julep'	Génévrier Mint Julep	7gal	120cm
PMP	5	Pinus mugo 'Pumilio'	Pin nain des montagnes	7 gal	120cm
<b>ARBUSTES FEUILLUS</b>					
BTS	16	Berberis thunbergii 'Sunsation'	Épine-vinette de Thunberg 'Sunsation'	80cm	90 cm
SCG	14	Spiraea x arguta 'Grefsheim' (Cinerea)	Spirée Grefsheim	75cm	120cm
SSE	98	Sorbaria sorbifolia 'Sem'	Sorbaria 'Sem'	40cm	120cm

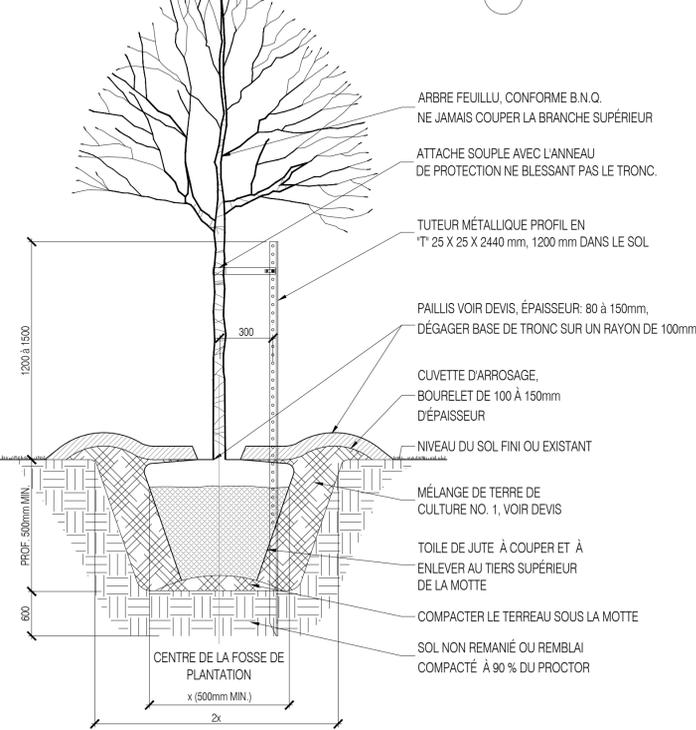
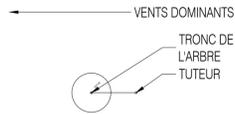
### LISTE DE PLANTATION - GARE DE L'OUEST 2020-07-15

Clé	Qté	Nom latin	Nom commun	Calibre	Distance CàC
<b>VIVACES</b>					
ach	20	Achillea "Coronation Gold"	Achillée "Coronation Gold"	pot 10cm	40cm
agf	29	Aruncus "Guinea Fowl"	Barbe de bouc	pot 1 litre	50cm
ajm	21	Astilbe japonica 'Montgomery'	Astilbe rouge clair foncé	pot 1 litre	45cm
hpu	25	Hemerocallis 'Purple D'Or'	Hémérocalles pourpre au cœur jaune	pot 1 litre	45cm
lsf	20	Liatris spicata 'Floristan White'	Liatride blanc	pot 10cm	40cm
<b>GRAMINÉES</b>					
hpa	28	Hystrix patula	Hystrix étalé (Elymus hystrix)	pot 1 litre	40m
<b>ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE</b>					
H1	580 m <sup>2</sup>	Mélange Herbio Prairie Court No 50001' ou 'Mélange Indigo Guerilla bombe' ou équivalent approuvé, voir devis		N/A	N/A

# ANNEXE D - AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ÉQUIPEMENTS

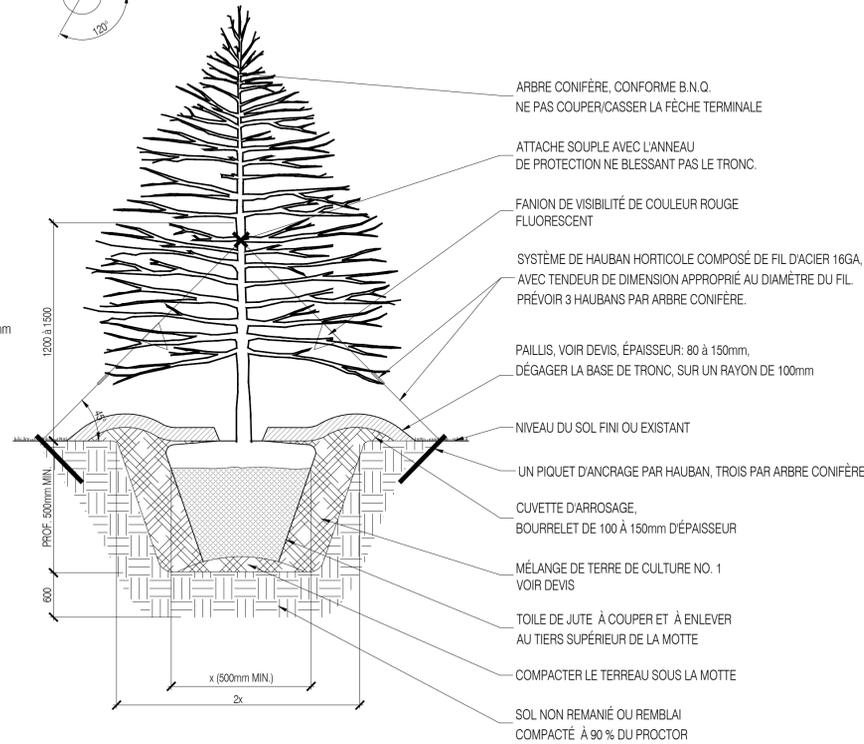
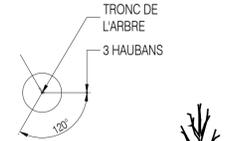
Revision No.	0
Discip.	P-01
Codification Consultant:	exo
Codification RTM:	4. X. X. XX

NOTE(S) :  
 - LA FOSSE DE PLANTATION DOIT AVOIR UN DIAMÈTRE DE 500mm MINIMUM.  
 - TRAVAUX DE PLANTATIONS CONFORMES AUX NORMES DU B.N.Q.  
 - VOIR PLAN POUR AUTRE TYPE DE TUTEUR, SI NÉCESSAIRE.

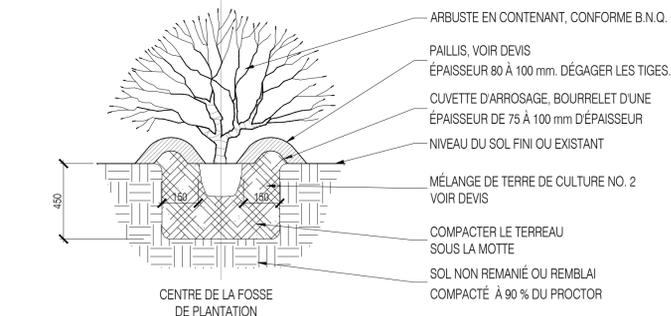


○ PLANTATION D'ARBRE FEUILLU STABILISATION AVEC UN TUTEUR  
 Echelle: 1:20

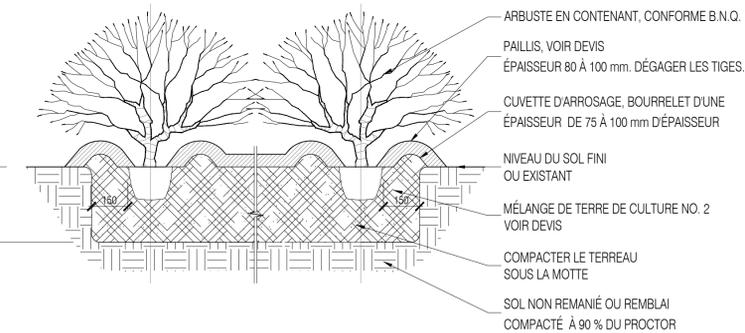
NOTE(S) :  
 - LA FOSSE DE PLANTATION DOIT AVOIR UN DIAMÈTRE DE 500mm MINIMUM.  
 - TRAVAUX DE PLANTATION CONFORMES AUX NORMES DU B.N.Q.



○ PLANTATION D'ARBRE CONIFÈRE STABILISATION AVEC HAUBANS  
 Echelle: 1:20

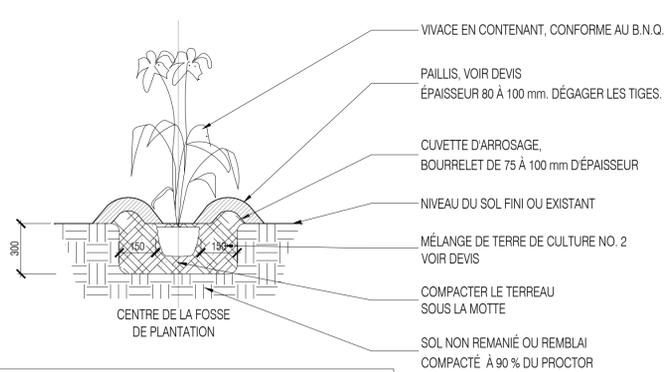


NOTE :  
 • FOSSE INDIVIDUELLE DE PLANTATION CONFORMES AUX NORMES DU B.N.Q.  
 • LA FOSSE DE PLANTATION DOIT AVOIR UN DIAMÈTRE DE 500mm MINIMUM.

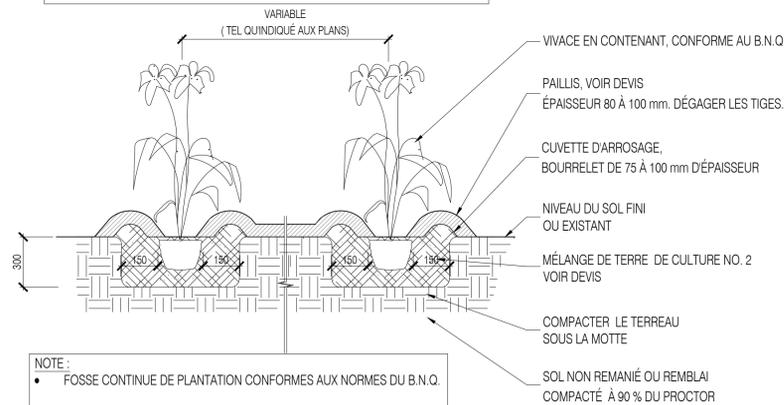


NOTE :  
 • FOSSE CONTINUE DE PLANTATION CONFORMES AUX NORMES DU B.N.Q.

○ PLANTATION D'ARBUSTES EN CONTENANTS  
 Echelle: 1:20



NOTE :  
 • FOSSE INDIVIDUELLE DE PLANTATION CONFORMES AUX NORMES DU B.N.Q.  
 • LA FOSSE DE PLANTATION DOIT AVOIR UN DIAMÈTRE DE 500mm MINIMUM.



NOTE :  
 • FOSSE CONTINUE DE PLANTATION CONFORMES AUX NORMES DU B.N.Q.

○ PLANTATION DE VIVACES EN CONTENANTS  
 Echelle: 1:20

Légende:

Division de l'urbanisme  
 2020-07-16  
 1203558052

9				
8				
7				
6				
5				
4				
3				
2				
1	2020-07-15	PLAN POUR CCU - 70%	JFV + FL	JFV
No.	AAAA-MM-LJ	Modification (nature)	Dessiné par	Vérifié par

DATE D'ÉMISSION DU PLAN : 2020-07-15

Client:

Contrat No: IFR-0252

Logo et information du consultant:

5795, Avenue Du Gaspé, Suite 207, Montréal, Québec H2S 2K3. T: 514.500.3695, F: 514.317.9320, www.reliefdesign.ca

Sceau:

Conçu par : JFV+FL Vérifié par : JFV  
 Dessiné par : JFV+FL Approuvé par :

Projet: RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD DE LA GARE DE MONTRÉAL-OUEST - PHASE II

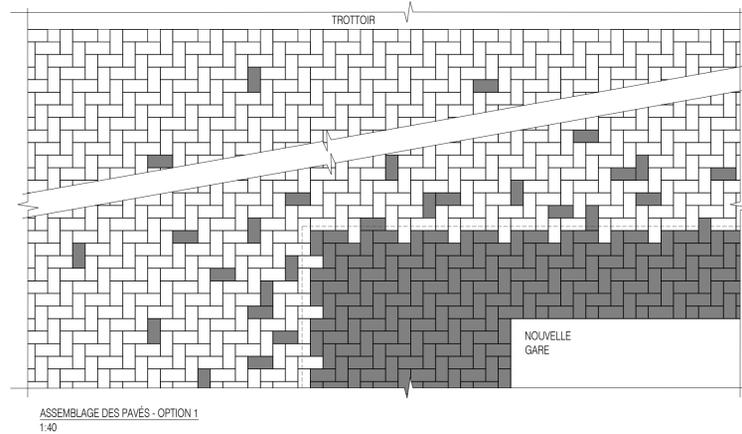
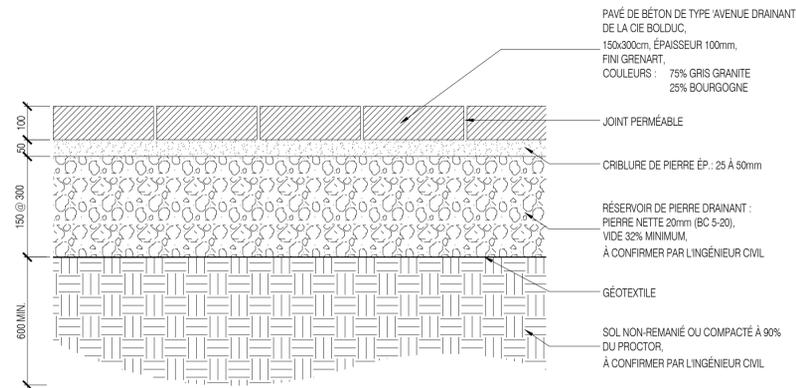
Titre: DÉTAILS DE PLANTATION

Format: A1 Échelles: Horizontale 1:150, Verticale

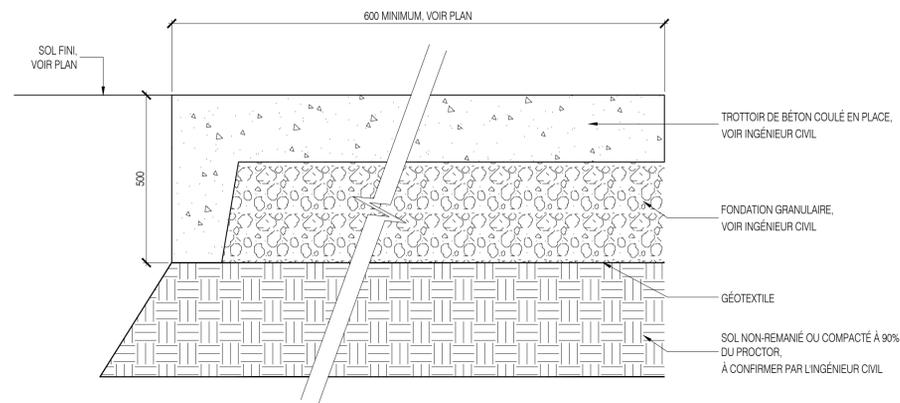
Discipline : ARCHITECTURE DE PAYSAGE	Discip. P	Révision No. P-03	0
Dessin No: 20-0500_LAYOUT.dwg			
Codification EXO : 4. X. X. XX			

# ANNEXE D - AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ÉQUIPEMENTS

Codification Consultant: xexape-1xexOUT.dwg	Revision No. 0
Codification RTM: 4.X.X-XX	1 P-01
Discip. <b>P</b>	



1 PAVÉS DE BÉTON  
Échelle 1:10



2 TROTTOIR DE BÉTON MONOLITHIQUE  
Échelle 1:10

3 BORDURE DE BÉTON ARRASÉE  
Échelle 1:10

À COMPLÉTER

Légende:

Division de l'urbanisme  
2020-07-16  
1203558052

9				
8				
7				
6				
5				
4				
3				
2				
1	2020-07-15	PLAN POUR CCU - 70%	JFV + FL	JFV
No.	AAAA-MM-LJ	Modification (nature)	Dessiné par	Vérifié par
DATE D'ÉMISSION DU PLAN : 2020-07-15				

Client:

**exo**

Contrat No: IFR-0252

Logo et information du consultant:

agence **RELIEFDESIGN**  
5795, Avenue Du Gaspié, Suite 207, Montréal, Québec H2S 2K3. T: 514.500.3695, F: 514.317.9320, www.reliefdesign.ca

Sceau:



Conçu par : JFV+FL Vérifié par : JFV

Dessiné par : JFV+FL Approuvé par :

Projet: RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD DE LA GARE DE MONTRÉAL-OUEST - PHASE II

Titre: DÉTAILS DE CONSTRUCTION

Format **A1** Échelles: Horizontale Échelles indiquées, Verticale

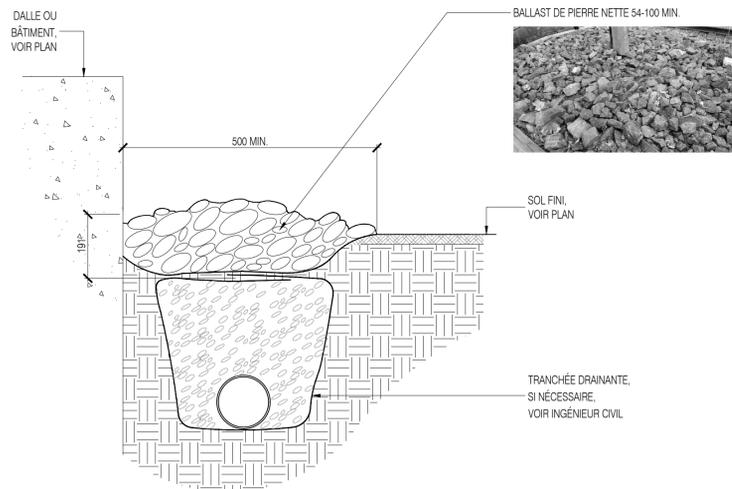
Discipline : ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Dessin No: 20-0500_LAYOUT.dwg	Discip. P	Revision No. 0
Codification EXO : 4.X.X-XX	P-04	

# ANNEXE D - AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ÉQUIPEMENTS

Codification Consultant: xexago_layout.dwg	Revision No.	0
	Discip.	P-01
Codification RTM: 4.X.X-XX		

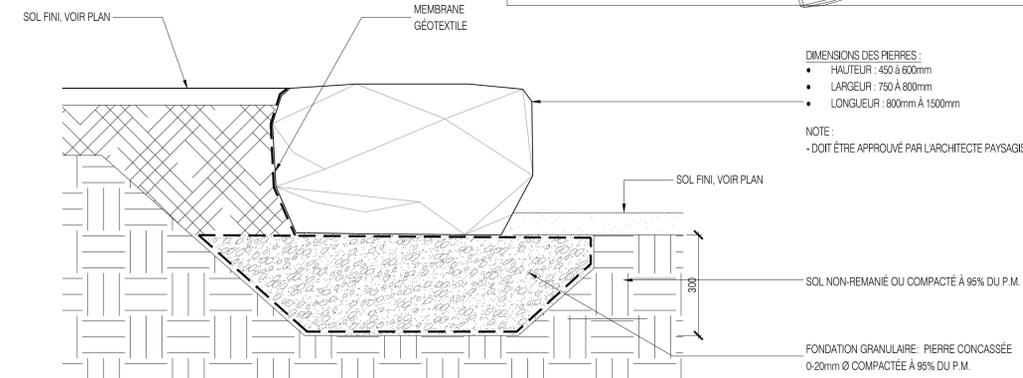
NOTE(S):  
- POUR TOUTS LES DRAINS, SE RÉFÉRER À L'INGÉNIEUR CIVIL.



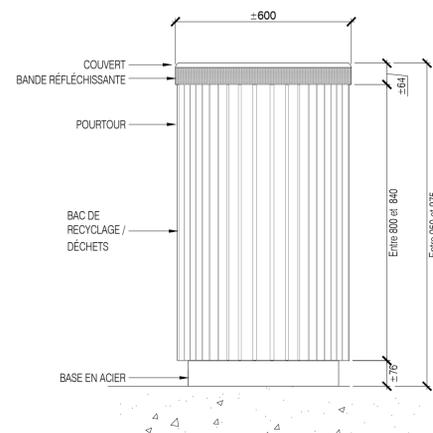
4 BANDE DE PROPRETÉ EN PIERRE CONCASSÉE NETTE  
Echelle 1:10

NOTE:  
• TOUTS LES COINS PRÔNEMENTS OU ARRÊTES TRANCHANTES DOIVENT ÊTRE TAILLÉS AU BURIN POUR LIMITER LES RISQUES DE BLESSURE (À APPROUVER PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE).  
• LA DESSUS ET LE DESSOUS DES PIERRES DOIVENT ÊTRE RELATIVEMENT PLATS POUR ASSURER LEUR STABILITÉ ET LE CONFORT S'ILS AGISSENT À TITRE DE BANC.  
• LES CÔTÉS DE LA PIERRE NE DOIVENT PAS PERMETTRE DE S'AGRIPPER POUR LA SOULEVER.  
• L'ENTREPRENEUR DOIT METTRE EN PLACE LES PIERRES AVANT L'INSTALLATION DES SURFACES DE FINITION.

NOTE:  
• LE JOINT DE JONCTION ENTRE LES PIERRES DEVRÁ ÊTRE DE 10mm MAX POUR ÉVITER LES INTERSTICES DANGEREUX. REMPLIR LES INTERSTICES DE CRIBLURE DE PIERRE.  
• PIERRES CHOISIES SUR LE SITE DE PROVENANCE PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE. (FOURNIR UN OUVRAGE TÉMOIN APPROUVÉ PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE)



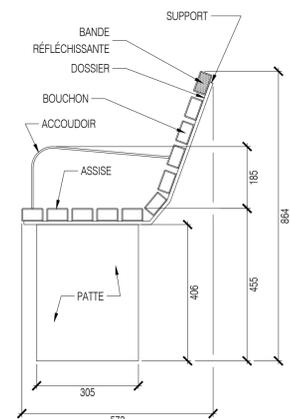
5 BLOC DE PIERRE NATURELLE RECTANGULAIRE (BOULDER)  
Echelle 1:10



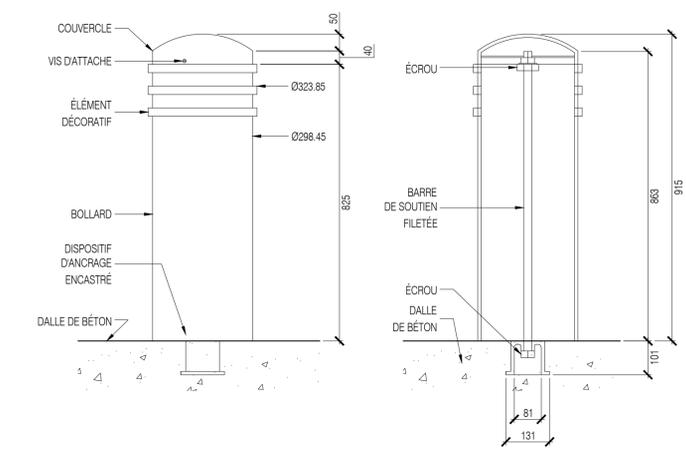
CRITÈRES DE PERFORMANCE:  
• BASE EN ACIER GALVANISÉ  
• COUVERT : DOUBLE. DÉCHETS/RECYCLAGE.  
• CÔTÉ REBUS PEINT 'NOIR RAL 9005 MAT 30%'  
• CÔTÉ RECYCLAGE PEINT 'BLEU PMS 280C RAL#5002'  
• DÉPÔTS DÉCHETS/RECYCLAGE IDENTIFIÉS  
• TYPOGRAPHIE 'FORMATA BQ MEDIUM CONDENSÉ' SUR PELLICULE 3M SCOTCHLITE PLUS BLANC #680-20  
• BANDE RÉFLÉCHISSANTE DE TYPE 'LIGHT SILVER MÉTALLIQUE 180C-220 PANTONE 877C'  
• BRACELET SUPÉRIEUR EN ACIER GALVANISÉ PEINT 'GRIS AMT' - 'PROTECH-OXYPLAST-Z-SERIE CODE Z611A5-6'

• POURTOUR - PLASTIQUE RECYCLÉ, COULEUR 'BRUN FORESTIER DE LA CIE. DEKAVIE' OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.  
• DIMENSIONS 38.1 X 63.5mm (1.5" X 2.5")  
• HAUTEUR: ENTRE 850-950mm  
• DIAMÈTRE EXTÉRIEUR ENTRE 500 ET 600mm  
• PLAQUE DE SÉPARATION DES REBUS  
• ANCRAGE AU SOL GALVANISÉ À CHAUD OU INOXYDABLE. TROUS Ø11,1125mm POUR ANCRAGES 9.525mm  
• PRODUIT FABRIQUÉ SUR MESURES SELON LES DESSINS EXO FOURNIS AU DEVIS.  
• FOURNIR DESSIN DATELIER POUR APPROBATION AVANT MISE EN PRODUCTION

CRITÈRES DE PERFORMANCE:  
• ASSISE ET DOSSIER - PLASTIQUE RECYCLÉ, COULEUR 'BRUN FORESTIER DE LA CIE. DEKAVIE' OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, DIMENSIONS 38.1 X 63.5mm (1.5" X 2.5"). PAROI 3.97mm (1/8")  
• ACCOUDOIRS - FAIT D'UNE PLAQUE D'ALUMINIUM PLIÉE 9.53mm (0.38") PEINTS 'NOIR' ET RECouverte D'UNE PROTECTION ANTI-GRAFFITI, FINI COQUILLE D'OEUF  
• PATTES - ACIER GALVANISÉ PEINT 'GRIS AMT'  
• HAUTEUR ASSISE ±455mm  
• HAUTEUR BANC ENTRE 850 et 900mm  
• HAUTEUR ACCOUDOIR ±185mm  
• ANCRAGE CHIMIQUE AU SOL EN ACIER GALVANISÉ À CHAUD  
• BOUCHON POUR TUBES AVEC BANDE RÉFLÉCHISSANTE 'LIGHT SILVER MÉTALLIQUE 180 C-220 PANTONE 877' SUR LE BOUCHON SUPÉRIEUR  
• COULEURS:  
• NOIR : RAL 9005 MAT 30%  
• GRIS AMT = @PROTECH-OXYPLAST-Z-SERIE CODEZ611A56@  
• PRODUIT FABRIQUÉ SUR MESURES SELON LES DESSINS EXO FOURNIS AU DEVIS.  
• FOURNIR DESSINS DATELIER POUR APPROBATION AVANT MISE EN PRODUCTION



6 BANC TYPE 'EXO'  
Echelle 1:10



CRITÈRES DE PERFORMANCE:  
• PAROI : ACIER CARBONÉ ÉPAISSEUR ± 6mm (1/4")  
• FINI EXTÉRIEUR PEINT POUFRE POLYESTER NOIR RAL 9005 MAT 30%  
• COUVERCLE AMOVIBLE - FONTE DUCTILE  
• POIDS ENTRE 125 LBS ET 135 LBS  
• HAUTEUR ENTRE 850-1000mm  
• DIAMÈTRE EXTÉRIEUR: ENTRE 290 ET 320mm  
• DISPOSITIF D'ANCRAGE ENCASTRÉ GALVANISÉ À CHAUD  
• BARRE DE SOUTIEN FILETÉE EN ACIER Ø 25,4mm  
• POIDS BASE : ENTRE 115-130 LBS.  
• POIDS COUVERCLE : ENTRE 10-15LBS  
• RESTANCE AUX FORTS IMPACTS  
• ANCRAGE AJUSTABLE  
• PRODUITS SIMILAIRES DISPONIBLES AUPRÈS DE LA COMPAGNIE 'RELIANCE FOUNDRY' OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ EN ASPECT, MÉCANISME ET DIMENSIONS



8 BOLLARD AMOVIBLE, TYPE 'EXO'  
Echelle 1:10

Légende:

9				
8				
7				
6				
5				
4				
3				
2				
1	2020-07-15	PLAN POUR CCU - 70%	JFV + FL	JFV
No.	AAAA-MM-LJ	Modification (nature)	Dessiné par	Vérifié par

DATE D'ÉMISSION DU PLAN : 2020-07-15

Division de l'urbanisme  
2020-07-16  
1203558052

Client:

# exo

Contrat No: IFR-0252

Logo et information du consultant:

agence **RELIEFDESIGN**  
5795, Avenue Du Gaspe, Suite 207, Montréal, Québec H2S 2K3. T: 514.500.3695, F: 514.317.9320, www.reliefdesign.ca

Seau:

Conçu par : JFV+FL Vérifié par : JFV  
Dessiné par : JFV+FL Approuvé par:

Projet:  
**RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD DE LA GARE DE MONTRÉAL-OUEST - PHASE II**

Titre:  
**DÉTAILS DE CONSTRUCTION**

Format **A1** Échelles: Horizontale, Verticale, Échelles indiquées

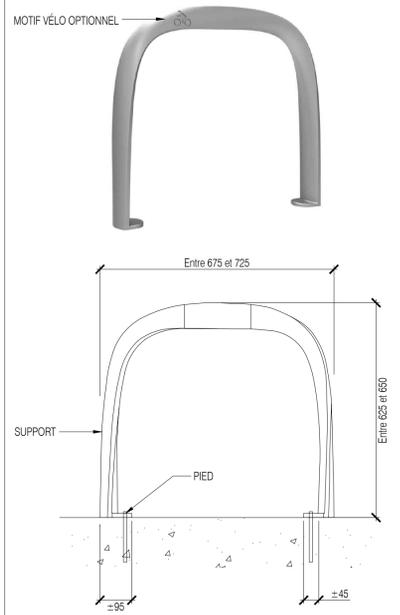
Discipline: ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Dessin No: 20-0500_LAYOUT.dwg	Discip. P	Revision No. 0
----------------------------------	--------------	-------------------

Codification EXO : 4.X.X-XX

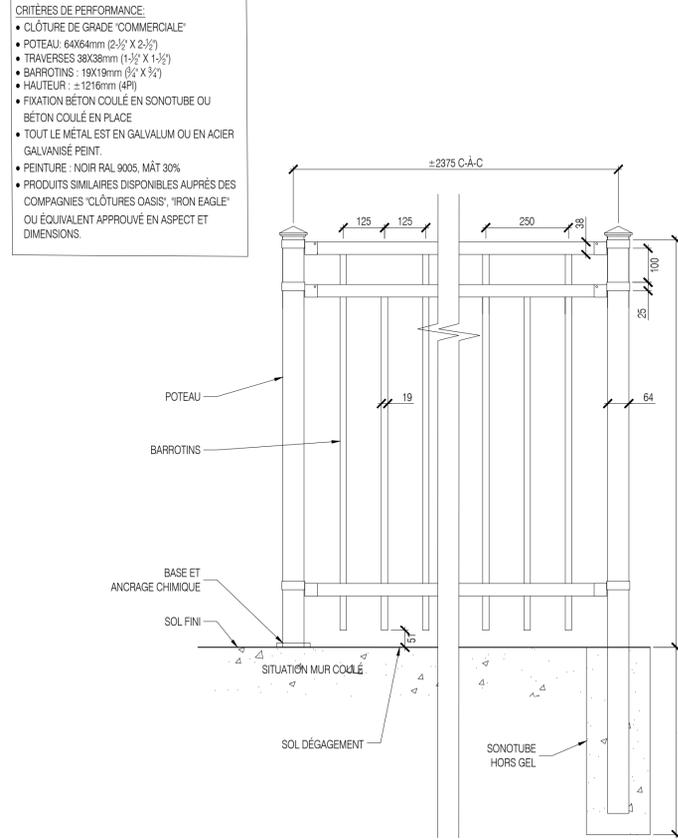
# ANNEXE D - AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ÉQUIPEMENTS

Revision No.	0
Discip.	P-01
Codification Consultant:	exo
Codification RVTM:	4.X.X-XX

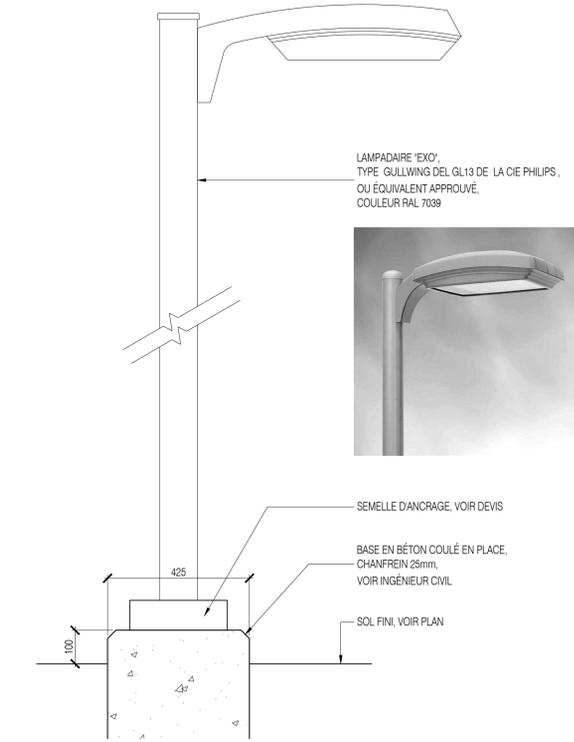


- CRITÈRES DE PERFORMANCE:**
- MATÉRIAUX : ALUMINIUM OU ACIER INOXYDABLE PEINT
  - POIDS : ENTRE 15 LBS ET 20 LBS
  - HAUTEUR : ENTRE 625 ET 650mm
  - LONGUEUR : ENTRE 675 ET 725MM
  - LARGEUR : ENTRE 70 ET 90mm
  - ANCRAGE CHIMIQUE APPROUVÉ PAR LE MANUFACTURIER
  - FINIS : POUDRE POLYESTER NOIR 'RAL 9005 MÂT 30%
  - PRODUITS SIMILAIRES DISPONIBLES AUPRÈS DES COMPAGNIES 'MAGLIN' OU 'LANDSCAPE FORMS' OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ EN ASPECT ET DIMENSIONS.

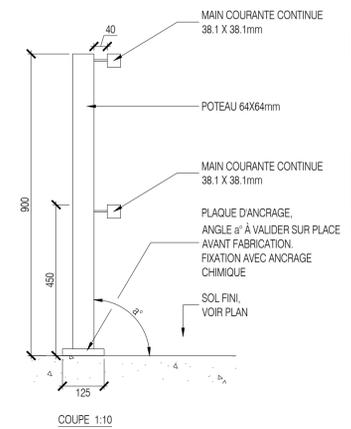
9 SUPPORT À VÉLO  
ÉCHELLE 1:10



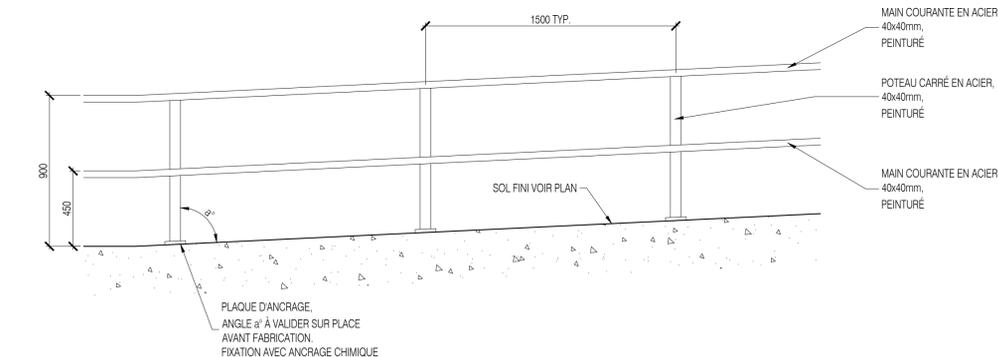
10 CLÔTURE ORNEMENTALE EN MÉTAL PEINT. HAUTEUR 1216mm SUR SONOTUBE OU MUR DE BÉTON  
ÉCHELLE 1:10



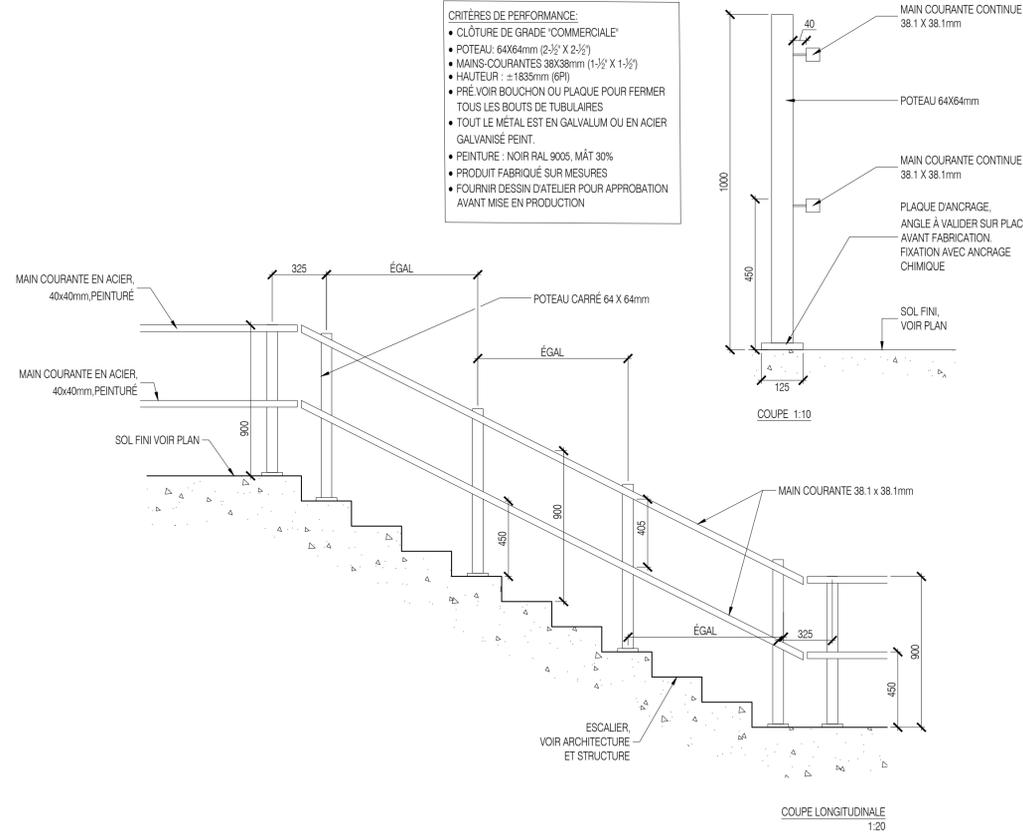
L1 LAMPADAIRE À DEL  
ÉCHELLE 1:10



- CRITÈRES DE PERFORMANCE:**
- CLÔTURE DE GRADE 'COMMERCIALE'
  - POTEAU: 64X64mm (2-1/2" X 2-1/2")
  - MAINS-COURANTES 38X38mm (1-1/2" X 1-1/2")
  - HAUTEUR : =1835mm (6PI)
  - PRÉ VOIR BOUCHON OU PLAQUE POUR FERMER TOUS LES BOUTS DE TUBULAIRES
  - TOUT LE MÉTAL EST EN GALVALUM OU EN ACIER GALVANISÉ PEINT.
  - PEINTURE : NOIR RAL 9005, MÂT 30%
  - PRODUIT FABRIQUÉ SUR MESURES
  - FOURNIR DESSIN D'ATELIER POUR APPROBATION AVANT MISE EN PRODUCTION



11 MAIN COURANTE ORNEMENTALE SUR MESURE EN MÉTAL PEINT (situation sur bordure ou terrasse)  
Échelle indiquée



12 GARDE-CORPS/ MAIN-COURANTE ORNEMENTALE SUR MESURE EN MÉTAL PEINT (HAUTEUR CHUTE MOINS DE 600mm)  
Échelle 1:20

Légende:

Division de l'urbanisme  
2020-07-16  
1203558052

9				
8				
7				
6				
5				
4				
3				
2				
1	2020-07-15	PLAN POUR CCU - 70%	JFV + FL	JFV
No.	AAAA-MM-LJ	Modification (nature)	Dessiné par	Vérifié par

DATE D'ÉMISSION DU PLAN : 2020-07-15

Client:

**exo**

Contrat No: IFR-0252

Logo et information du consultant:

agence **RELIEFDESIGN**  
5795, Avenue Du Gaspe, Suite 207, Montréal, Québec H2S 2K3. T: 514.500.3695, F: 514.317.9320, www.reliefdesign.ca

Sceau:



Conçu par : JFV+FL Vérifié par : JFV  
Dessiné par : JFV+FL Approuvé par :

Projet: RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD DE LA GARE DE MONTRÉAL-OUEST - PHASE II  
Titre:

DÉTAILS DE CONSTRUCTION

Format: A1  
Échelles: Horizontale, Verticale  
Échelles indiquées

Discipline : ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Dessin No: 20-0500\_LAYOUT.dwg

Codification EXO : 4.X.X-XX

Discip. P Révision No. 0

## Identification

<b>Dossier :</b> 1203558052	<b>Date de création :</b> 20/10/13	<b>Statut :</b> Ficelé	<b>Date de ficelage :</b> 20/12/07
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme		
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil d'arrondissement		
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités</b>	Ne s'applique pas		
<b>Projet</b>	-		
<b>Objet</b>	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser la construction d'un nouvel édicule pour la gare Montréal-Ouest au 7480, rue Sherbrooke Ouest en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).		
<b>Responsable :</b> Viviane GAUTHIER	<b>Signataire :</b> Stephane P PLANTE		
<b>Inscription au CA :</b>	<b>Inscription au CE :</b>	<b>Inscription au CM :</b>	

## Contenu

### **Modifications au second projet de résolution**

Une modification mineure a été apportée au projet de résolution afin de corriger une erreur s'étant glissée dans la séquence de numérotation des articles 4 et suivants.

### **Poursuite de la procédure d'adoption du second projet de résolution**

Selon la loi, la résolution visée par le présent sommaire décisionnel aurait été soumis, en temps normal, à la procédure d'approbation référendaire prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)* et à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)*.

Or, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020. Depuis cette date, ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population.

Dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19), la ministre de la Santé et des Services sociaux a signé le 22 mars 2020 l'arrêté ministériel 2020-008 qui a ensuite été modifié par l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

L'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment:

« Que toute procédure référendaire soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement, auquel cas elle doit se dérouler en apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens, dont les suivantes :

1° la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est d'une durée de 15 jours et la transmission de demandes écrites à la municipalité tient lieu de registre;

2° un scrutin référendaire doit se dérouler selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3), et ce, pour toutes les personnes habiles à voter et sans formalités préalables;

3° le jour du scrutin est fixé aux seules fins de l'application des délais concernant le déroulement du référendum et la période pour l'exercice du vote par correspondance se termine à 16 h 30 le septième jour suivant le jour du scrutin. ».

L'arrondissement souhaite poursuivre la procédure d'adoption dudit projet de résolution et ainsi apporter, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, les adaptations nécessaires à la procédure référendaire.

## Validation

<b>Intervenant et Sens de l'intervention</b>	
<b>Autre intervenant et Sens de l'intervention</b>	
<b>Parties prenantes</b>	<b>Services</b>
Lecture :	

<b>Responsable du dossier</b> Viviane GAUTHIER Analyste de dossiers Tél. : 514 872-9387 Télécop. : 514 868-3538	
---	--

Numéro de dossier : 1203558052

Identification		Numéro de dossier : 1203558052
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme	
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser la construction d'un nouvel édicule pour la gare Montréal-Ouest au 7480, rue Sherbrooke Ouest en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).	

## Contenu

### Contexte

Exo, organisme public responsable du réseau de trains de banlieue, souhaite construire, sur un terrain vacant voisin du 7470 rue Sherbrooke O., un nouvel édicule d'accès aux installations de la gare Montréal-Ouest situées aux limites ouest de l'arrondissement CDN-NDG. Ce projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neige-Notre-Dame-de-Grâce (01-276), eu égard notamment à l'usage, à la hauteur du bâtiment, à l'alignement de construction et à l'apparence de la façade.

Le projet est admissible à une évaluation, dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

### Décision(s) antérieure(s)

Ne s'applique pas.

### Description

#### Le site

Le site visé se trouve à l'extrémité sud-ouest de l'arrondissement, aux limites de la municipalité de Montréal-ouest. Le site est adjacent au chemin de fer et son emprise. Le lot visé est le 3 324 689 du cadastre du Québec. Ce lot, ainsi que le lot voisin 3 320 970, où certains aménagements extérieurs seront réalisés, appartiennent à exo. Il s'agit d'un lot vacant, de forme rectangulaire, compris entre la voie ferrée et la rue Sherbrooke. Un seul bâtiment y est adjacent, du côté est, qui accueille un bâtiment résidentiel de 4 étages.

#### Le projet

Le projet vise à construire un nouvel édicule d'accès à la gare du côté nord de la voie ferrée, en bordure de la rue Sherbrooke ouest. Le nouvel édicule permettra un accès sécurisé aux trois quais de la gare de trains de banlieue de Montréal-Ouest, desservant chacun l'une des trois lignes de train de banlieue circulant à cette gare. Le projet d'édicule s'inscrit dans un ensemble d'interventions sur le site de la gare de Montréal-Ouest, afin d'y améliorer la sécurité des usagers et de réduire les conflits entre le train, les automobiles et les piétons.

Les accès aux quais nord et central de la gare ne sont actuellement possibles que par les deux passages à niveau du secteur sur la rue Elmhurst, situé sur le territoire de l'arrondissement CDN-NDG, et de la rue Westminster dans la ville voisine de Montréal-Ouest. exo souhaite construire un nouvel édicule qui permettra un accès direct, distinct et sécurisé pour les usagers du train provenant et allant du côté nord de la voie ferrée, notamment vers le campus Loyola de l'Université Concordia à proximité.

En plus de cet édicule, l'aménagement d'un tunnel sous les voies ferrées est proposé. Celui-ci sera lié aux installations existantes de la gare et au bâtiment principal situé du côté sud de la voie ferrée. Ce tunnel offrira ainsi un lien sous terre et sécurisé, traversant les voies ferrées, pour les piétons du secteur. Ce tunnel sera ouvert à toute personne circulant dans le secteur, et non pas uniquement aux clients du service de train.

Enfin, exo propose l'installation d'un stationnement de vélos sur le site du nouvel édicule pour les usagers du train, ainsi que des aménagements paysagers, du mobilier urbain et des traverses piétonnes afin de favoriser l'intégration du site à son milieu urbain sur la rue Sherbrooke.

### **Dérogations demandées**

Les dérogations demandées relèvent à permettre :

- l'usage "gare" ;
- la construction d'un bâtiment d'un seul étage ;
- un alignement et des marges différentes de celles prescrites.

Les dérogations demandées visent également à soustraire l'émission du permis de construction au processus habituel de révision architecturale. En considérant qu'il s'agit d'un projet demandé par un organisme public (exo) et que le projet a déjà progressé sensiblement et à la satisfaction du comité consultatif d'urbanisme, après y avoir été étudié à plusieurs reprises, il est ainsi souhaité de déroger aux divers articles du règlement d'urbanisme 01-276 qui auraient habituellement nécessité la tenue d'une nouvelle présentation au CCU pour révision architecturale. En contrepartie de cette procédure, le texte et les annexes de la résolution de PPCMOI proposent des plans et représentations précises de travaux à réaliser.

### **Présentations du dossier au CCU**

Le dossier a été présenté aux membres du CCU lors de la rencontre du 29 juillet 2020. Les membres se sont dits alors satisfaits du projet présenté et le comité a ainsi émis un avis favorable, sans condition.

### **Dispositions susceptibles d'approbation référendaire**

Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet de résolution possède une disposition (l'usage) susceptible d'être soumise au processus d'approbation référendaire.

#### **Justification**

Après étude des documents présentés, la Division de l'urbanisme recommande d'émettre un avis favorable au projet de construction d'un nouvel édicule de la gare de Montréal-Ouest tel que présenté, puisque :

- le projet favorise l'utilisation du transport collectif et améliore la sécurité des usagers du train;
- les installations proposées prennent en compte le transport actif et optimise le déplacement des piétons sur le site et dans le secteur, tout en assurant un accès universel;
- le caractère architectural, la volumétrie et l'implantation de l'édicule s'inspirent des particularités du site et de son environnement;
- les interventions proposées viseront à préserver le maximum d'arbres matures sur le site et que la plantation ainsi que les aménagements paysagers proposés bonifient l'état du site par rapport à l'existant;
- l'aménagement du site et le mobilier urbain proposé offrent un environnement invitant et intégré au cadre urbain de la rue Sherbrooke.

#### **Aspect(s) financier(s)**

Ne s'applique pas.

#### Développement durable

En concordance avec les orientations de la Ville et de l'arrondissement, notamment avec les priorités du Plan local de développement durable, le projet favorisera la mobilité durable, en assurant un accès sécuritaire et universel à cet équipement structurant du réseau de transport en commun.

#### Impact(s) majeur(s)

Ne s'applique pas.

#### Impact(s) lié(s) à la COVID-19

Ce projet de résolution doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation, tel que prescrit par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Or, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020. Depuis cette date, ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population.

Dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19), la ministre de la Santé et des Services sociaux a signé le 22 mars 2020 l'arrêté ministériel 2020-008 qui a ensuite été modifié par l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 puis par l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

L'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 prévoit notamment :

« Que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit accompagnée d'une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, qui prend fin au même moment que la procédure qu'elle accompagne; cette consultation écrite peut également remplacer la procédure en question, auquel cas elle est d'une durée de 15 jours; ».

Dans les circonstances, l'arrondissement compte se prévaloir de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté ministériel 2020-049 et tenir une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Un avis public sera diffusé à cet effet. Les citoyennes et citoyens disposeront d'un délai de 15 jours pour transmettre leurs commentaires écrits, par formulaire en ligne, courriel ou par la poste. De plus, le projet sera présenté lors d'une assemblée d'information virtuelle. Au cours de cette visioconférence, le public sera invité à s'exprimer à ce sujet. L'accès à la visioconférence se fera par le biais de la page internet de l'arrondissement.

Les commentaires reçus et les réponses fournies par l'arrondissement seront colligés dans un rapport de consultation écrite, lequel fera partie du dossier décisionnel soumis au conseil d'arrondissement.

L'arrondissement souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement prescrite par l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, car la tenue d'une consultation écrite et d'une assemblée d'information virtuelle maintient le caractère transparent et consultatif de la démarche tout en assurant la sécurité des participants.

#### Opération(s) de communication

La tenue de cette consultation écrite sera annoncée par un avis public qui comprendra :

- la description du projet de (règlement ou résolution) ;
- l'adresse Web à laquelle l'information est diffusée concernant le projet et la séance d'information en visioconférence;
- les adresses où les personnes peuvent transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier.

Également, tel que le prévoit les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme , l'avis public pour la tenue d'une consultation sur la résolution de PPCMOI sera accompagné d'un affichage sur le site.

En plus du processus de consultation mené par l'arrondissement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, exo tiendra préalablement une soirée d'information en visioconférence le 22 octobre 2020, en collaboration avec les équipes de l'arrondissement, conformément aux procédures prévues pour cet organisme public. Une diffusion de l'information relative à cette présentation sera faite sur les réseaux sociaux, l'infolettre d'exo et sur les sites web de l'arrondissement et de la ville de Montréal-Ouest.

**Calendrier et étape(s) subséquente(s)**

Avis de motion et adoption du projet de résolution par le conseil d'arrondissement	<b>5 Octobre 2020</b>
Publication de l'avis relatif à la consultation écrite et mise en ligne de la web dédiée	<b>Semaine du 12 octobre</b>
Consultation écrite (15 jours);	<b>Semaine du 19 et 26 octobre 2020 (dates précises à déterminer)</b>
Soirée de consultation publique en visioconférence de exo	<b>22 octobre 2020</b>
Soirée de consultation publique en visioconférence de l'arrondissement	<b>28 octobre 2020 (à confirmer)</b>
Dépôt du rapport de consultation et adoption, le cas échéant, du second projet de résolution par le conseil d'arrondissement	<b>7 Décembre 2020</b>
Processus d'approbation référendaire, le cas échéant	<b>Décembre 2020</b>
Adoption, le cas échéant, de la résolution par le conseil d'arrondissement	<b>Janvier 2020</b>
Certificat de conformité et entrée en vigueur de la résolution, le cas échéant	<b>Février 2020</b>

**Conformité aux politiques , aux règlements et aux encadrements administratifs**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**Validation**

<b>Intervenant et Sens de l'intervention</b>
<b>Autre intervenant et Sens de l'intervention</b>

<b>Parties prenantes</b>	<b>Services</b>
Lecture :	

<b>Responsable du dossier</b> Mathieu G GAUDETTE conseiller(ere) en aménagement Tél. : 000-0000 Télécop. : 000-0000	<b>Endossé par:</b> Sébastien MANSEAU Chef de division Tél. : 514-872-1832 Télécop. : Date d'endossement : 2020-09-25 11:27:28
---	---

<b>Approbation du Directeur de direction</b> Steve DESJARDINS Directeur intérimaire	<b>Approbation du Directeur de service</b>
---	--

Tél. : 514 872-6270

Tél. :

Approuvé le : 2020-09-25 13:53

Approuvé le :

Numéro de dossier : 1203558052